

A-3595-6

La Revue Franco-Américaine

Publication mensuelle illustrée

SOMMAIRE:

	PAGES
W. CHAPMAN	
PAUL HAREL	
Dr DE LA GLÈBE	
HENRY DE VARIGNY	
VALENTIN A. LANDRY	
Vte F. de FRONSAC (IV)	
SAINT-SORLIN	
J.-L. K.-LAFLAMME	
J.-A. LEFEBVRE	
MICHEL RENOUF	
CHARLES BOURGOUIN	
—A Percé (poésie).....	337
—Hiver (poésie).....	341
—Les questions économiques et la politique nationale.....	343
—L'agriculture au Danemark.....	348
—Voix d'Acadie.....	354
—La Nation Franco-Normande au Canada.....	364
—Etude sociale.....	370
—Corporation Sole.....	384
—L'eau d'alimentation de la ville de Montréal.....	387
—? ! !.....	390
—Il manque une clause à la loi électorale de M. Gouin.....	394

PRIX DU NUMÉRO: 20c

PRIX DE L'ABONNEMENT: \$2.00 PAR ANNÉE.

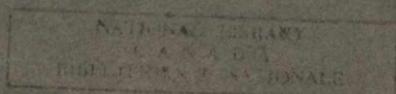
DIRECTEUR

J.-L. K.-LAFLAMME

MONTREAL

SOCIÉTÉ DE LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ

MCMXII



LA REVUE FRANCO-AMERICAINE,

mensuelle illustrée, est publiée dans la première quinzaine de chaque mois.

L'abonnement est de deux piastres (\$2.00) par année. Toujours faire tomber le renouvellement pour le 1er mai. L'abonnement, invariablement payable d'avance, devra être fait par billet de banque [lettre recommandée], par mandat de poste ou d'express, par chèque payable à l'ordre de la Revue Franco-Américaine et au pair à Montréal ou par bon postal.

Quand on se sert de son chèque personnel, ajouter 15 cents pour l'échange.

Pour changement d'adresse, mentionner l'ancienne, écrire bien lisiblement la nouvelle, et joindre 10 cents en timbres-poste.

Taux d'annonces: 20 cents par ligne agate. Pour contrats d'annonces, s'adresser à: **LA REVUE FRANCO-AMERICAINE, 2487 case postale, Montréal.**

Nous avons encore quelques séries complètes de la REVUE à vendre reliées et non reliées.

DEMANDEZ NOS PRIX

S'il vous manque quelques numéros pour compléter votre série, c'est encore ici qu'il faut s'adresser.

La Revue Franco-Américaine.

Savez-vous que la REVUE FRANCO-AMERICAINE, la plus belle, la mieux illustrée, sort des presses de

L'IMPRIMERIE BILAUDEAU

197 EST, RUE NOTRE-DAME

MONTREAL

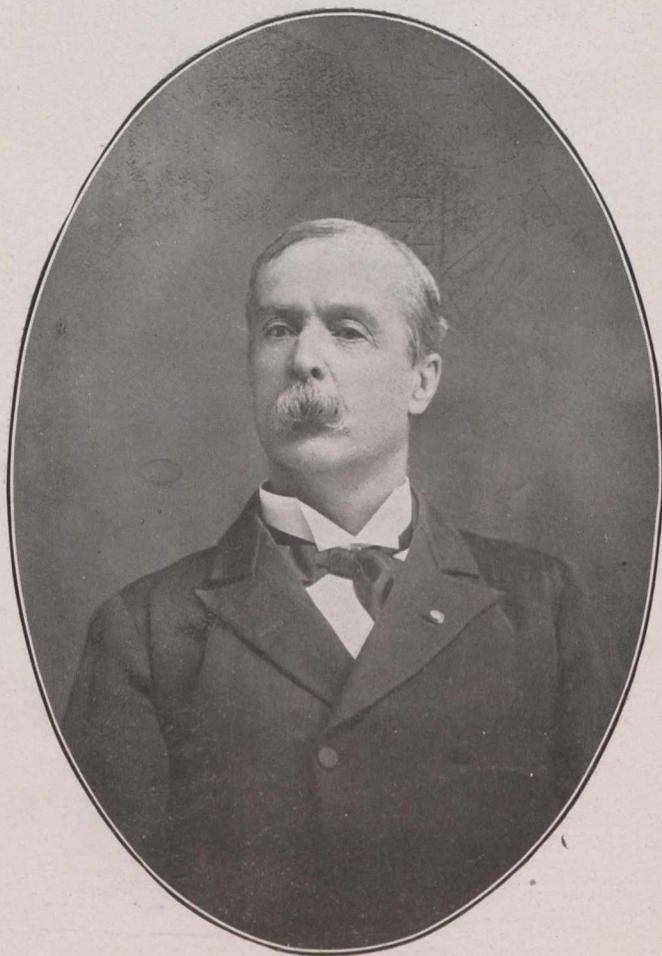
Avez-vous des travaux à faire faire? Oui, n'est-ce pas? Alors, venez donc nous voir.

L'ILLUSTRATION

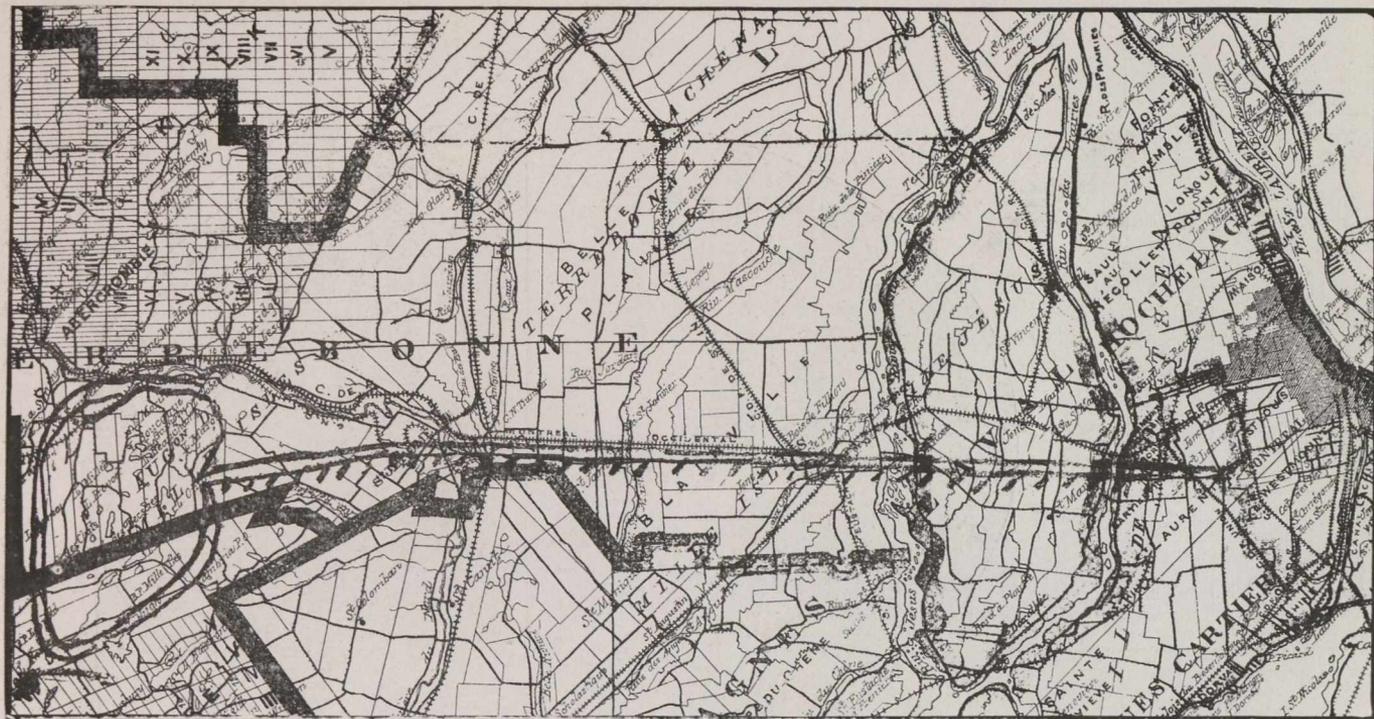
Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. VIII. No 5.

Montréal, 1er MARS 1912



M. W. CHAPMAN



A St-Sauveur des Monts se trouve un réservoir naturel capable d'alimenter la ville et l'île de Montréal d'une eau douce, salubre et abondante.

SPORTS AU CANADA



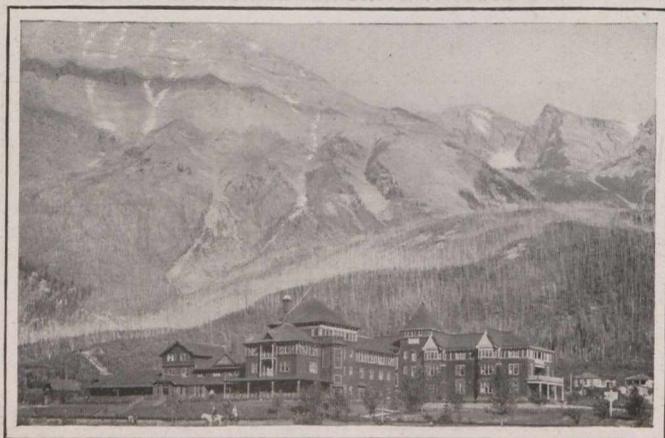
Chemin à travers la forêt de Field au
Lac Émeraude, le long du C. P. R.



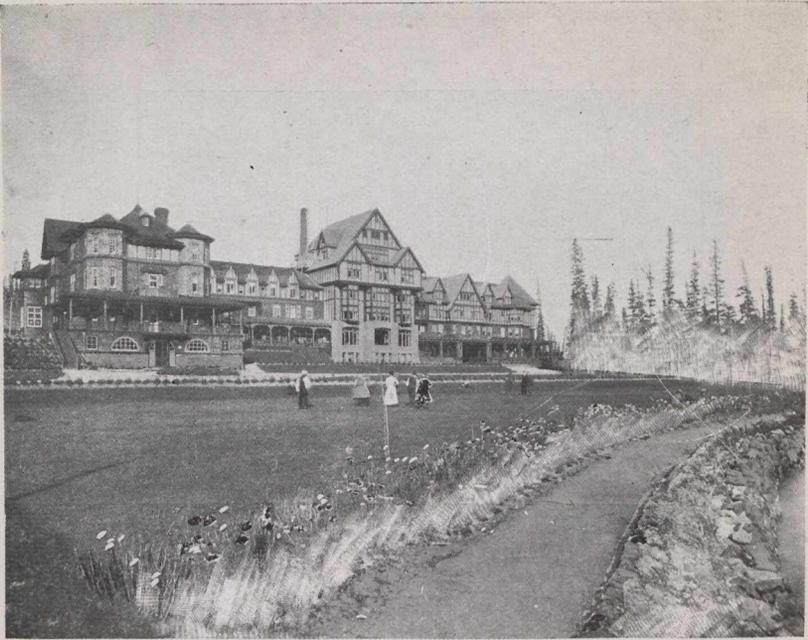
Hôtel du Glacier, Montagnes Rocheuses,
le long du C. P. R.



Des Alpinistes ? Ne devrait-on pas dire plutôt des
"Rocheusistes", puisqu'il ne s'agit pas ici des monts alpins,
mais des Montagnes Rocheuses, sur le C. P. R.



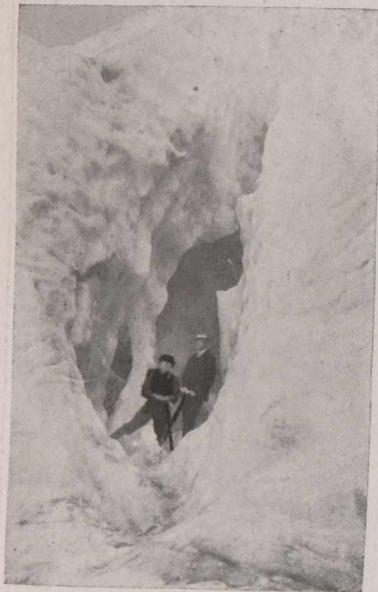
Hôtel sur le C. P. R., près du Mont Stephens.



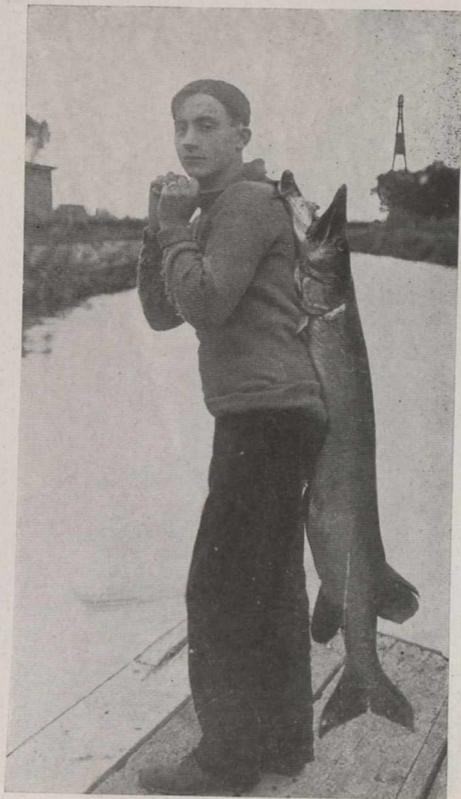
Château Lake Louise, Laggan, Colombie Britannique,
le long du C. P. R., dans les Montagnes Rocheuses.



Débarcadère près du magnifique Hôtel de Banff,
sur le C. P. R.



Tunnel de glace à Yaho Valley,
sur le C. P. R.



Les jeunes aiment à se faire photo-
graphier pour perpétuer leurs
exploits.

ON PREND SON PLAISIR OU ON LE TROUVE



Basilique de Ste-Anne de Beauré.



Les Chutes Niagara, comme on les voit en été.

Avis à nos abonnés

A partir du 1er mai 1912 le prix d'abonnement à

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

sera uniforme, tant pour le Canada que pour l'étranger, soit \$2.00 par année.

De plus la *Revue* se voit obligée de

RETRANCHER DE LA LISTE

ceux de ses abonnés qui n'auront pas payé leurs arrérages et qui ne paieront pas d'avance pour l'année 1912-1913.

EN VOICI LE POURQUOI :

Environ 200 amis de la *Revue* négligent chaque année de payer à temps leur abonnement et par là nous forcent à tenir des livres. Conséquence : en dehors de ces 200 amis, 300 à 400 individus qui se sont abonnés par lettre—et qui doivent être habitués à faire ce petit jeu avec tous les journaux—en profitent pour ne jamais payer. Depuis la fondation de la *Revue* nous avons, par ce procédé, perdu

Au-delà de \$2,000

Nous trouvons que c'est trop et nous avons décidé de prendre le seul moyen radical : l'abonnement payable d'avance. Que nos vrais amis, retardataires ou négligents, ne se formalisent pas, mais qu'ils songent à ce qu'ils feraient s'ils étaient à notre place.

LA REVUE FRANCO-AMERICAINE

A Percé⁽¹⁾

A M. l'abbé J.-Eugène Martin

Nous sommes sur le fier plateau du mont Sainte-Anne.
Devant nous, vers le sud, dans la mer calme et plane
—D'où semble s'élever un suave sanglot—
Ainsi qu'un colossal et muet cachalot
Emergeant des flots bleus, l'île Bonaventure
Profile vaguement son contour qui s'azure
A travers les réseaux d'un brouillard opalin
Teinté des feux pâlis du jour à son déclin.
Alentour, par milliers, margots, mauves, *marmettes*,
Grèbes, macreuses, *gods*, cormorans et mouettes
Tourbillonnent, pendant que, plus bas, vers le nord,
Sur des bateaux mouillés dans l'onde qui s'endort
En caressant leurs flancs de ses baisers d'écume,
Maints pêcheurs vont tirant, penchés sur l'eau qui fume,
Le poisson que le Golfe agglomère en son lit.
En deçà, près du bord, voisin du mont Joli,
Comme un vaisseau géant qui serait de calcaire
Et tournerait son large éperon vers la terre,
Entouré de brisants, le fameux Roc percé
Dresse orgueilleusement son sommet élancé,
Et, sous le vol bruyant de lourds oiseaux sans nombre,
Mire au cristal des eaux l'arche géante et sombre
Ouverte dans son flanc poreux et lézardé
Par les constants assauts du grand flot débordé.
A droite, en contre-bas de collines coquettes,
Se dessinent les toits de blanches maisonnettes,
Les replis de chemins bordés d'arbres ombreux,
Des prés où des troupeaux de moutons et de bœufs
Broutent, comme noyés dans l'herbe épaisse et haute.

A gauche, dominant tous les caps de la côte,
Les *Murailles*, rochers abrupts et sourcilleux,
Semblent dans le lointain les pilastres des cieux,
Et leur hauteur farouche et formidable écrase
Les marins dont la barque approche de la base
De ce *cliff* où déjà s'éteint l'ombre du soir.
En arrière, tout près, creusée en entonnoir,
La *Grand' Coupe* à la fois épouvante et fascine
Le voyageur suivant, à travers la bruine
Qui s'élève du gave à mille pieds sous lui,
La route étroite et sombre, où nul rayon ne luit,
Qu'on dirait cramponnée au tuf de la falaise
Sous le couvert du pin, du cèdre et du mélèze.
Presque à nos pieds, dans l'Anse au contour sinueux,
Le long village, avec ses clochers somptueux,
Ses toits souvent fouettés par la bise bourrue,
Ses files de vignots où sèche la morue,
Resplendit des derniers reflets du soleil d'or
Tombé dans les grands bois lointains du Labrador,
Et fait de vingt maisons bruyamment animées
Monter vers le ciel bleu de paisibles fumées
Annonçant que bientôt les vieilles en bonnets,
Devant les lourds sarments en feu sur les chenets,
Pour les pêcheurs qu'un vent léger ramène aux grèves,
Sur la table de lin mettront la soupe aux fèves.
Et, par-dessus les flots, par-dessus les forêts,
Les abîmes, les monts, les rocs et les guérets,
Le zénith ouvre ainsi qu'une bannière immense
L'azur éblouissant d'un ciel de la Provence.

Non, nul panorama plus vaste et saisissant
N'a fixé le regard étonné du passant.
Non, jamais l'infini de la mer claire et pure

N'a mieux séduit l'amant de la grande nature ;
Et le divin pinceau de Salvator Rosa,
Que le feu créateur du génie embrasa,
Nous ferait contempler à peine un reflet terne
De ce site qui tient du Pinde et de l'Averne...
Et Percé dès longtemps a conquis un renom
Stable comme son île, altier comme son mont.

Cependant la pénombre envahit la prairie,
La montagne, la mer, le bois... La rêverie
Avec elle descend de l'infini des cieux ;
L'astre des souvenirs, moroses ou joyeux,
Eclaire notre esprit, et devant nos prunelles
Défilent sur les eaux galions, caravelles...
Et nous voyons Cartier et ses vaillants Bretons
Pénétrer dans le Golfe, au hasard, à tâtons,
Et contempler le Roc—désormais si célèbre—
Que lentement la nuit estivale enténébre ;
Nous les voyons plonger fiévreusement les yeux
Dans la sombre épaisseur de bois mystérieux
Balançant leurs arceaux aux brises printanières
Et chercher dans ces lieux mornes et solitaires
Une cime où planter pour la première fois
Le drapeau de la France et l'arbre de la Croix.
Sous nos yeux, près d'ici, débarqué du navire
Qui l'amena de France à Percé qu'il admire,
Laval, le grand Laval, au pied d'un humble autel,
Elève l'Ostensoir vers la voûte du ciel,
Puis, sur le front courbé de blancs et de sauvages,
Etend la main qui doit chasser tous les servages,
Et faire luire, au bord du fleuve illimité,
Le labarum du Christ et de la Liberté !
Sous nos yeux, loin, là-bas, les flots tordent leur crête,

Et, dans toute l'horreur sans nom d'une tempête
 Qui semble soulever les ondes jusqu'aux cieus,
 La flotte de Walker s'engouffre à l'Île—aux Oeufs,
 Naufrage qui sauva le pays en détresse.

A travers le babil du vent qui nous caresse
 Nous entendons gémir les malheureux colons
 Oubliés sur le sol inclément des Sablons ;
 Nous entendons pleurer les fils de l'Acadie,
 Victimes de la guerre et de la perfidie,
 Entassés dans la cale infecte de trois-mâts
 Pour être dispersés sous de lointains climats
 Qui les verront traqués comme bêtes de proie ;
 Nous entendons aussi vibrer les cris de joie
 D'un peuple revenu d'un exil douloureux
 Au terroir fécondé par le sang de ses preux
 Et loué par la grande et sainte Poésie...

Et notre oeil tout rêveur de nouveau s'extasie
 Devant les mille aspects frappants ou gracieux
 Que déroulent la mer, les champs, les monts, les cieus...

Soudain, couvrant les bruits indécis de la plage,
 Les sons de l'Angélus s'élèvent du village,
 Répétés par l'écho de ravin en ravin.....

Et, dans la grande voix sonore de l'airain,
 Le flot d'argent, le pin touffu, la fleur suave,
 La falaise, l'écueil, le goémon, l'épave,
 Le gouffre obscur, la cime au radieux éclat,
 Tout, tout murmure et chante : *Ave, Maris stella !*

W. Chapman.

(1) Cette pièce de vers fait partie d'une série de poèmes soumis par notre collaborateur au concours de l'Académie des jeux Floraux et qui lui ont valu le prix Leconte de Lisle.

Hiver

Les grands arbres, le long des prés
Et dans les taillis, sont poudrés
En marquis, jusqu'au bout des branchés ;
Et, sous le soleil froid et clair,
Dans les champs, les pommiers ont l'air
De bons bourgeois à têtes blanches.

Pinsons joyeux, merles siffleurs,
Chantez ! Les pommiers sont en fleurs !
Quoi ! vous vous taisez, vieux et jeunes ?
—Les oiseaux ne s'y trompent pas,
L'hiver cache sous ses frimas
Le froid silence et les longs jeûnes.

Sur le bord des ruisseaux gelés,
Les martins-pêcheurs désolés
Grelottent à jeun sous leurs plumes,
Les canards, auprès des étangs,
Ouvrant le bec de temps en temps,
Barbotent en vain dans les brumes.

La voix rauque, le jabot creux,
Les gloutons se plaignent entre eux,
Et, pour tromper la faim cruelle,
Se passent le bec sur le dos,
Puis ils attendent en repos
Le dégel, la tête sous l'aile.

Le houx, couvert de fruits rougis,
Sert de refuge et de logis
A la grive brune qui rôde ;
Le pivert semble s'ébahir
En sentant le froid l'envahir
Sous sa tunique d'émeraude.

Tous les habitants des halliers
Cherchent des toits hospitaliers :
Les corbeaux ne sont plus farouches,
Et les pauvres petits rebecs
Piquent la vitre à coups de becs
En croyant attraper des mouches.

Sous le firmament nébuleux
Le merle prend des airs frileux :
Il tremble, ce mangeur de pommes !
Les cigales et les grillons
Vont sans doute, sous les sillons,
Trouver les fourmis économes.

Sans mie, sans eau, sans feu ni lieu,
Les créatures du bon Dieu
Semblent chercher qui les assiste ;
Le vent gémit dans les roseaux,
La mort menace les oiseaux.
—Comme parfois l'hiver est triste !...

Paul Harel.

Les questions économiques et la politique nationale

I

Le résultat global du dernier recensement, mettant à jour un déficit d'un million d'âmes sur les anticipations officielles, fut une première révélation d'un état de choses incontestablement surfait au bénéfice des politiciens. Grande fut donc la déception de ces optimistes intéressés, tandis que, d'autre part, les hommes au courant des mouvements de la population canadienne n'en éprouvaient aucune surprise. En dépit d'un système de dénégation parfaitement organisé, ils connaissaient trop bien l'existence d'une "émigration considérable" et toujours persistante vers les Etats-Unis, et d'un courant de retour non moins "important d'immigrants d'Europe," qui ne font que "passer," ou ne séjournent que temporairement sur nos rives. Plus de la moitié du déficit provient de ces deux chefs, la balance devant être attribuée à l'inscription plusieurs fois répétée comme "immigrants" de touristes en promenade au pays d'origine, aux fraudes de la "North Atlantic Trading Co," et aux exagérations calculées des "boomers" politiques.

Mais beaucoup plus grave et plus déplorable est la constatation fournie par le même recensement d'une "décroissance notable du chiffre de la population agricole, dans toute la partie est de la Confédération," parallèlement à une "élévation équivalente" du prix des choses nécessaires à la vie.

J'irai plus loin : j'affirme que le recensement de 1911 démontre un réel déficit dans le nombre des cultivateurs considéré d'une manière absolue. La presse libérale nie le fait, du moins dans son étendue, et se raccroche à un prétendu surplus de la classe rurale actuelle sur les chiffres

de 1901. Or, ce surplus, fort minime d'ailleurs, disparaît entièrement si l'on en déduit—l'accroissement de la population des "villages" de campagne, qui est proportionnel à celui des villes de 2,000 âmes et plus, population que l'on attribué à tort à la classe des "cultivateurs pratiquants." Retranchons en effet les hommes de profession, et de métier, les instituteurs et les rentiers, et tous les citoyens de ces villages qui ne sont pas des "producteurs agricoles" proprement dits, mais des "consommateurs," et nous aurons là la preuve d'un déficit bien authentique.

L'enquête à faire ne devrait pas nécessairement s'étendre à toutes les provinces de l'Est limité au Québec, dont la population, d'ailleurs, sert de base à la représentation des autres provinces; le relevé que je suggère fournirait une statistique suffisant à établir ma prétention "que les chiffres actuels de la population rurale sont au-dessous de ce qu'ils étaient en 1901."

Quoi qu'il arrive, l'abandon des campagnes, le déclin marqué de la production agricole dans un pays jeune comme le nôtre est certainement un point noir qui dépare notre horizon économique. L'équilibre social se déplace et menace de se rompre en causant des perturbations dommageables. Déjà l'accroissement anormal du nombre des "consommateurs" dans les centres arrivant en même temps que la diminution non moins sensible de "producteurs agraires" dans les campagnes, a provoqué la hausse du prix des aliments au point de pouvoir dire que nous sommes entrés en "pleine crise" de la vie chère. Sans doute, l'acaparement des vivres par les trusts, l'abondance du numéraire en circulation et autres faits de moindre importance expliquent à un certain point le malaise du jour. Mais tout le monde s'accorde à reconnaître que la rareté de certaines denrées en exagère la valeur et que, s'il était possible, par exemple d'en quadrupler la production, le prix en fléchirait sensiblement.

A diverses reprises, des hommes éclairés signalèrent aux autorités fédérales la gravité de la situation; mais elles firent la sourde oreille, tandis que la presse reptilienne

endormait l'opinion publique en assurant que la dépopulation des campagnes était un phénomène universel sur lequel les gouvernements n'avaient aucune action possible. Aussi la satisfaction publique fut grande lorsque, durant la dernière campagne électorale, les chefs conservateurs s'engagèrent à remédier au mal dans la mesure de leurs attributions. Elle redoubla lorsqu'ils déclarèrent, après leur triomphe, qu'ils allaient incessamment exécuter cette partie de leur programme en travaillant à améliorer l'état présent de "l'agriculture" par des mesures aussi variées qu'efficaces.

Il serait présomptueux de ma part—et le cadre restreint d'une simple correspondance m'en interdirait l'entreprise—de faire l'étude complète des "causes" de dépression de l'élément agricole dans notre société, ainsi que des "moyens" de l'enrayer efficacement. Le sujet d'ailleurs est assez souvent traité et, comme je n'ai d'autre but que d'être utile aux tenants des principes économiques dont je désire voir l'application, je me bornerai à quelques aperçus spéciaux, inspirés surtout par les circonstances.

On admet généralement que les causes de "l'abandon" des campagnes sont multiples et complexes. On peut les ranger cependant en deux ordres principaux : causes morales, causes économiques.

Je ne m'étendrai pas sur les premières. Les hommes aiment le bien-être, la vie facile, le commerce de leurs semblables. Les cultivateurs sont des hommes, ... leurs fils visitent parfois les villes, y rencontrent d'anciens camarades, s'amuse un brin et s'en retournent, mélancoliques, à leur isolement sur la terre paternelle. Ils s'ennuient, rêvent d'une vie plus... vivante et s'en vont. C'est simple comme un conte de Perrault. Admise, donc, l'influence des causes morales.

Les causes économiques, pour être moins évidentes de prime abord, sont tout aussi réelles et effectives que les autres. Trop souvent on en néglige l'étude, et elles restent ainsi lettre morte. A part l'ignorance des lois de "l'épargne," elles se résument presque toutes dans la difficulté de

trouver "les voies de placement" nécessaires à la conservation—de l'élément agricole dans son milieu. Les cultivateurs ne savent que faire de "leurs fils," dont l'établissement, dans un voisinage immédiat, est un problème insoluble. Arrivé l'âge de fonder à leur tour un foyer, les fils, n'en voyant aucunement les moyens, "s'en vont" aussi.

Bien des fois j'ai soumis à des hommes expérimentés ce problème d'importance majeure en l'espèce. "Comment, dans une paroisse dont toutes les terres sont occupées, le père de quatre ou cinq garçons les établira-t-il comme fermiers?" Les "garçons" sont souvent plus nombreux, et le cas est d'occurrence journalière. Aucune réponse satisfaisante m'est parvenue jusqu'à présent et je n'en attends pas, non plus, aussi longtemps que durera le mode d'exploitation actuelle de la propriété rurale.

Je suis un médecin de campagne, porté naturellement à l'observation des faits et de leurs causes. Depuis plus de vingt ans, je vis dans un des plus anciens et des plus riches comtés des environs de Montréal, et j'y poursuis sans relâche une véritable "enquête locale" sur la question qui nous occupe. Mes études ont abouti aux conclusions suivantes.

Il y a déjà plus d'un demi-siècle que le chiffre de la population agricole suit une progression descendante. Il n'atteint pas aujourd'hui la moitié de ce qu'il était en 1860. "Trente mille personnes," au bas mot, sont parties de six paroisses pour aller résider, les unes, surtout au début de l'exode, dans les cantons de l'Est et les Etats-Unis, et les autres, plus récemment, dans la ville de Montréal ou les territoires du Nord-Ouest canadien. Fait digne de remarque, une partie notable de déracinés n'en est pas moins restée fidèle à l'agriculture, ce qui démontre que le dédain de cette dernière n'est pour rien dans leur éloignement du clocher natal.

A la lumière de ces constatations, je n'hésite pas à affirmer que l'amélioration, ou, si l'on veut, la rénovation de notre système de culture est le remède par excellence à l'état de choses actuel. Et j'ajouterai que l'administration fraîchement issue du vote du 21 septembre 1911 paraissait

l'entendre ainsi, lorsqu'elle a manifesté sa résolution de contribuer à la confection de la voirie, de faire bénéficier les vieilles provinces des avantages de l'immigration, et, en général, d'y promouvoir le développement de l'industrie agricole "en étendant de son côté le régime fécond de la grande politique nationale," que nous devons au génie de nos chefs.

Oui, l'application à l'agriculture, *mutatis mutandis*, des moyens d'expansion fournis jadis à la grande industrie manufacturière, tel est l'enchaînement logique dans lequel l'entraîne l'initiative généreuse des derniers jours. Telle est également la recette indiquée pour "alimenter" à des conditions raisonnables le "marché indigène" créé par cette politique nationale et pour fournir, d'autre part, aux travailleurs du sol les facilités de vivre heureux et nombreux au sein de la patrie commune.

Au surplus, ne trouve-t-on pas dans l'industrie agricole, la reine de toutes les autres, et dans les industries connexes à l'agriculture, le champ d'exploitation le plus vaste, le plus varié et en même temps le plus stable qui soit au monde? Pendant que les industries manufacturières, chimiques, minérales, etc., disparaissent avec les éléments et la matière première qui les constituent, l'industrie agricole et ses dérivées puisent dans la terre des sources de vie toujours renouvelées, conservant ainsi une jeunesse perpétuelle.

Formulé en deux propositions, qui pourraient être réduites à une seule, le programme qui s'impose devrait consister "à mettre en vigueur la culture intensive" dans les régions depuis longtemps établies à l'est de Winnipeg, et, secondement, à former, sur le même champ d'action, "de nouvelles colonies agricoles" à même le domaine national, encore couvert de forêts plus ou moins vierges,—tout en implantant du coup et partout les industries se rapportant à l'art agricole, y compris les innombrables industries domestiques en honneur chez les autres peuples.

Afin d'atteindre le but désiré, quatre choses essentielles se recommandent, chez nous, à l'attention des économistes et administrateurs des affaires publiques :

1°—La diffusion ou vulgarisation de l'enseignement agricole au sein de notre population rurale ;

2°—L'apport d'une main-d'œuvre abondante et à prix raisonnable ;

3° La création d'un système de voirie aussi étendu et complet que possible ;

4°—L'organisation économique de la classe agricole.

Rien d'absolument "nouveau" en fait d'idées dans ce programme, mais en voir "l'exécution" serait une chose au plus haut point nouvelle et intéressante. Aucune partie, non plus, n'est au-dessus des forces humaines. Une volonté ferme et persévérante suffirait à réaliser l'entreprise. Les ressources intellectuelles et matérielles abondent. Alors, quoi?... Mettons-nous à l'œuvre.

Docteur de la Glèbe.

—:o:—

L'Agriculture au Danemark

La cherté des denrées alimentaires.—Le triomphe de la science et de la méthode.—Ce que nous apprend M. Eugène Tisserand.

(Article reproduit de L'OUVRIER, 55 quai des Grands-Augustins, Paris, 31 janvier 1912.)

Depuis plusieurs mois, nous ne le savons que trop, les denrées alimentaires ont beaucoup renchéri. Cela tient sans doute à des causes variées, d'ordre économique.

Pourtant, il y a un côté scientifique à la question, et M. Fernand David, rapporteur du budget de l'agriculture, faisait observer avec raison que la production française n'est pas ce qu'elle devrait être. Elle l'est d'autant moins que la France, jouissant d'une variété de climats appropriés, est plus qu'aucun autre pays peut-être en état de s'adonner avec succès, et facilité, à des industries agricoles plus diverses et nombreuses. C'est un admirable jardin, propre

aux cultures les plus variées, tant d'animaux que de plantes.

Mais il manque la méthode, l'esprit scientifique. La nature ne peut tout faire : il faut l'aider ; une organisation est nécessaire, et nous ne la possédons pas.

Ce qu'on peut faire avec elle est prodigieux, et rien ne le montre mieux que les mémoires où M. Eugène Tisserand, directeur honoraire de l'agriculture, a fait connaître les progrès de l'agriculture danoise.

Le Danemark est quatorze fois plus petit que la France un peu plus grand que la Bretagne ou la Normandie, et porte une population à peu près égale à celle de chacune de ces provinces. Il vit de l'élevage, malgré un climat qui n'est pas exceptionnellement favorable.

En 1905—date de la dernière statistique citée par M. E. Tisserand—il a trouvé le moyen d'exporter :

29,421 chevaux, autant que la France entière, mulets compris ;

122,696 têtes de gros bétail—trois fois plus que la France
110,490,000 kilos de viande de boucherie et de porc salé—
dix-huit fois plus que la France ;

79,400,000 kilos de beurre—quatre fois l'exportation de la France ;

350 millions d'oeufs environ, alors que la France en *importe* 130 millions environ.

Le tout représentant près de 500 millions de francs. Et cela, il faut le répéter, pour un pays quatorze fois moindre que le nôtre. Il est vrai, l'agriculture et l'élevage sont les principales industries ; les autres activités industrielles et commerciales sont peu de chose. On ne pourrait soutenir que la France doit produire quatorze fois ce que produit le Danemark. Mais on peut soutenir qu'elle est en état de produire au moins autant, et sans doute plusieurs fois autant.

De quelle manière le Danemark a procédé pour prendre dans les industries agricoles la place éminente où il est parvenu depuis quelques années, M. Eugène Tisserand l'a raconté de façon très précise.

A la base, naturellement, il y a eu une évolution importante des cultures. Quantité de terres non exploitées, landes, marécages, et le reste, ont été mises en état de produire. Les landes ont été défrichées, les marécages desséchés, les terres humides drainées, les terrains sablonneux marnés. Les bois même se sont accrus (et il ne faudrait pas toucher à la forêt en France pour augmenter la superficie arable) et actuellement la superficie du sol danois se décompose de la façon suivante :

Terres arables et prairies.....	}	94 0/0
Forêts et jardins.....		
Tourbières, marais.....	}	6 0/0
Plages, landes.....		

Plus des neuf dixièmes du sol sont en culture, pour le profit ou pour l'agrément.

Il y a donc utilisation aussi complète que possible. Car il ne faut pas tenir pour inutile la superficie non cultivée : les tourbières donnent du combustible et les marécages de la litière pour le bétail.

Utilisation plus intelligente aussi. Le Danemark fait moins de blé qu'autrefois ; il en importe, trouvant plus profitable de faire des fourrages et d'exporter le beurre et la viande, avec le prix desquels il achète du blé. Il ne faut pas vouloir faire toute culture partout, mais adopter celle qui se fait le plus facilement, et avec le plus de profit.

La culture fourragère a donc pris une extension énorme au Danemark. Plus des deux tiers de la surface cultivée sont employés à produire des grains et fourrages pour animaux, dont on vend le lait, la chair, le beurre, les œufs, etc. L'extension a été bien conduite en même temps ; par la sélection des semences, on a éliminé les espèces inférieures pour ne conserver que celles dont le rendement est excellent.

On pourrait croire que les résultats obtenus supposent une industrialisation de l'agriculture et de l'élevage, leur concentration entre les mains de quelques grands propriétaires, riches et intelligents, ou de Sociétés capitalistes disposant des ressources de la science et de l'argent ; de So-

ciétés ou individus représentant le bon tyran, et dirigeant tout de façon avisée. Il n'en est rien ; dans l'immense majorité des cas, la propriété est la petite propriété (moins de 10 hectares) ; on compte 161,540 propriétés de moins de 10 hectares, pour 1,201 ayant plus de 120 hectares.

C'est donc que le peuple des cultivateurs doit être particulièrement instruit des choses de son métier. Il l'est, en effet, et c'est là le point important. Et il consomme de moins en moins d'alcool, malgré le climat.

L'agriculture danoise est celle que M. E. Tisserand rêve pour la France : essentiellement scientifique.

L'agriculture est une science, reposant sur des données très nombreuses et complexes : un agriculteur digne de ce nom est un homme qui sait beaucoup de choses et de très diverses, en physique, en chimie, en biologie.

Or, au Danemark, la grande préoccupation a été l'enseignement agricole, théorique et pratique, et la formation d'un peuple agricole sachant son métier. On a beaucoup fait pour l'instruction populaire, et surtout on l'a fait de façon intelligente. Il ne suffit pas de dépenser des millions : il faut encore les dépenses avec discernement.

C'est ce qui a été fait depuis plus de cent ans " sans jamais perdre de vue les exigences de la vie présente et réelle." Le Danemark a dans ses communes rurales 71 écoles primaires supérieures, recevant chaque année en moyenne 6,250 garçons et filles.

A côté de ces établissements, il y a les écoles spéciales, et tout un personnel de conseillers techniques dont le temps se passe à parcourir le pays, à enseigner les méthodes nouvelles, à donner des conseils. Ils sont tous spécialisés : les uns en ce qui concerne la laiterie, d'autres en ce qui concerne les maladies des plantes, la zoologie et l'entomologie agricoles, la chimie, l'horticulture, les machines, l'élevage et le reste. Tous surveillent et conseillent. Il y a des vétérinaires aussi, pour la protection des animaux d'élevage. Grâce à eux, la tuberculose bovine disparaît peu à peu.

D'autres surveillent l'industrie du beurre. On a estimé avec raison que pour créer au beurre danois un marché il

fallait avant tout lui faire une réputation, et la lui conserver. De là une législation et une surveillance spéciale sur la fabrication : même celle de la margarine.

Le beurre danois ne devant pas pouvoir être soupçonné, la loi défend de fabriquer et entreposer la margarine là où se vend et entrepose le beurre. Et ceci encore : elle va même jusqu'à interdire de marquer sur une margarine le fait qu'elle contient du beurre, bien que l'addition soit permise, jusqu'à un certain point. Elle a raison, car il ne manquerait pas d'industriels, à l'étranger, pour vendre la margarine additionnée de beurre, pour du beurre contenant un peu de margarine.

Toute laiterie a sur le toit une épée de Damoclès : chaque matin elle peut recevoir l'ordre d'envoyer à un bureau d'examen et d'expertise un tonnelet de beurre de 20 kilos, le jour même. Il faut donc qu'elle envoie sa fabrication courante. Et celle-ci est examinée par une série de spécialistes : examen à la suite duquel on dresse et publie la liste des "très bons beurres" sur laquelle il est commercialement utile de figurer. Les laiteries dont le beurre a été reconnu moins satisfaisant reçoivent des observations et des conseils sur la manière d'améliorer leur production.

On a perfectionné l'industrie des œufs, comme celle du beurre. Non point en exhortant les poules, ce qui n'eût servi de rien, mais par une série de mesures intelligentes : sélection des pondeuses, création d'Unions dont les membres s'engagent à ne livrer que des œufs frais et à bien tenir leurs poulaillers. Bien entendu, l'engagement ne suffit pas : des inspecteurs vont voir si les poulaillers sont corrects ; et, comme chaque œuf porte la date de la ponte et la marque du sociétaire, on examine les produits au hasard. Et l'œuf impropre à la consommation coûte 7 francs au propriétaire, qui peut être exclu de la Société, et dès lors a de la peine à vendre sa denrée. Il y a 709 sociétés d'exportation organisées sur la base qui précède et comprenant 57,000 membres. Grâce à elles, les œufs exportés sont de qualité uniforme, et la marque danoise a pris la valeur qu'elle possède.

Même chose pour le porc et le bétail. On a organisé des abattoirs coopératifs, où l'abatage se fait proprement, où la viande est inspectée avec soin, puis conservée comme il convient.

En un mot, tout ce que la science enseigne, et qui intéresse l'agriculture et l'élevage, est porté à la connaissance de tous, et appliqué. Tout est organisé scientifiquement.

L'Etat n'est pas seul à jouer un rôle : celui de l'initiative privée est considérable. Ainsi, une Société existe dont le but est d'indiquer le parti à tirer des landes, l'utilisation qui semble la meilleure : les utilisations plutôt, car la solution varie selon les conditions. Elle a organisé des champs de démonstration qui sont d'excellentes leçons de choses. Elle a pourvu à la création de 70,000 hectares de forêts résineux ; elle a drainé, desséché, planté, extrait de la marne et fait les métiers les plus divers. Il n'est guère de pays aussi intelligemment et complètement exploité que le Danemark.

Cela suppose une très forte organisation scientifique du service de l'agriculture et des sociétés agricoles, et un esprit tout particulièrement ouvert chez les agriculteurs : et, en fait, tout cela existe. Mais aussi les résultats sont là pour faire voir à quoi l'on arrive avec de la méthode. Le Danemark vit bien et vend admirablement ses produits au dehors.

Il est hors de doute que la France qui exporte moins de bétail, de viande, de beurre et d'oeufs que le Danemark pourrait en produire beaucoup plus. Evidemment il est plus facile d'organiser scientifiquement un petit pays homogène, ayant même climat et même sol, qu'un grand pays hétérogène. Mais ce dernier consiste en réalité en petits pays, en régions ou provinces naturelles, qui diffèrent par le sol, la météorologie, la géologie, et les aptitudes. Il suffirait de faire pour chacune d'elles ce qui a été fait pour le Danemark, de déterminer dans chaque cas la méthode à suivre et les industries à développer. Est-ce à dire qu'avec une production très accrue la vie serait moins chère ? Il se peut que non : mais le nombre de ceux qui souffrent de ce renchérissement serait diminué.

De toute façon il serait très désirable que l'exemple des Danois fût suivi en France et que les conseils de M. E. Tisserand fussent entendus. Nul ne connaît la matière mieux que lui.

Henry de Varigny.

—:o:—

Voix d'Acadie

A l'assaut de l'Assomption Nationale

Jusqu'ici je me suis efforcé de faire constater l'attitude de l'assimilateur à notre égard et donnant des faits pour prouver ce que j'avais. Ces faits ne sont point épuisés, loin de là ! Il en paraîtra en temps et lieu.

Je voudrais aujourd'hui montrer la manière d'opérer de l'assimilateur pour s'opposer à nos œuvres, pour les détruire s'il l'eût pu. Combien de gens, en Acadie même, ne savent rien de ces choses !

La première de nos œuvres, œuvre vitale s'il en fut, c'est bien l'ASSOMPTION, représentant dans l'esprit des fondateurs le peuple même, tout le peuple acadien. Il s'agit, on le comprend, de l' " Assomption Nationale " qui date effectivement du premier Congrès d'Acadie, tenu à Memramcook en 1881.

A l'instant où fut formée cette ligue de notre peuple, elle se heurta à une formidable opposition qui pensa la faire sombrer... Ce n'était pas l'Anglais qui la voulait détruire : ceux qui se sont mis en travers de son chemin, ce furent ceux dont la mission est de diriger les âmes, de répandre parmi les fidèles du Christ la paix et la concorde. Tout a été tenté ou fait par la hiérarchie religieuse pour nous écraser, pour tuer dans l'œuf le projet de nos chefs. Le clergé acadien entier était avec nous : nous étions donc supposés marcher droit. Rien n'y faisait : on voulait notre disparition comme peuple.

Je me suis opposé de toutes mes forces à ce qu'on laissât tomber la Société Nationale aux mains d'une Association quelconque, celle-ci se dit-elle même " nationale. " Une Association, dont la fin principale est l'assurance de ses membres,

peut manquer, si puissante soit-elle. Tous les jours on en a des exemples. Que l'élément constituant le Conseil Exécutif de la Nation se retrempe, se vivifie, se renforce par l'adjonction de jeunes, c'est dans l'ordre. Mais cela ne signifie point qu'il faille livrer le peuple aux hasards, aux caprices d'une compagnie dont l'intérêt est un des principaux mobiles.

Lorsque la hiérarchie religieuse des Provinces Maritimes constata le courant qui se formait en Acadie en faveur du relèvement du peuple, des efforts couronnés de succès de nos chefs pour nous retirer des mains de l'envahisseur, le Métropolitain de la province ecclésiastique crut frapper notre peuple de mort en adoptant, avec empressement, la nouvelle législation sur l'Instruction publique de la Nouvelle-Ecosse ; croyant, par ce moyen, faire disparaître la langue française, ne s'imaginant pas que cette loi pouvait être utilisée par nous et nous aider au travail de notre émancipation. Un jour, frappant du pied avec colère, l'archevêque Mgr Connolly avait dit :

“ Je ferai disparaître la langue française de mon diocèse ! ”

Il a disparu, . . la langue française s'étend chaque jour davantage.

AGISSEMENTS DES FRANCOPHOBES

Des requêtes furent adressées de toute part au gouvernement, demandant à ouvrir des écoles françaises. L'assimilateur ne s'attendait point à cela !

Des couvents furent édifiés : il en surgissait de tous côtés. Les Acadiens prenaient goût à l'instruction, eux qui en avaient été totalement privés depuis la néfaste dispersion, depuis la mise à prix des têtes de leurs admirables missionnaires français, modèles sublimes et victimes glorieuses du plus pur, du plus ardent patriotisme.

Les Acadiens avaient fini par comprendre que l'instruction leur est aussi bonne, aussi nécessaire, aussi profitable qu'aux Anglais. Ceux-ci, de leur côté, nous donnaient immédiatement toutes les facilités voulues.

La construction des couvents sur les terrains de l'archevêché (la néfaste Corporation Episcopale en tout semblable à celle de Walsh : que le digne auteur à la limace me pardonne !) met-

tait, hélas ! ces couvents à la merci de l'assimilateur. Lorsque tout fut organisé, que l'enseignement progressa, l'Irlandais vit avec effroi qu'il y avait trop de français enseigné. Il résolut de le faire disparaître au plus vite, et pour cela mit la direction des couvents entre les mains de religieuses irlandaises avec une ou deux Sœurs pour le français, selon l'importance de l'établissement.

Ainsi fut-il fait pour les couvents de Sainte-Anne d'Eel Brook, de Pubnico, dans le comté de Yarmouth ; dans celui de Digby, pour les couvents de Church Point, de Meteghan ; à l'Île Royale (Cap-Breton), dans le comté de Richmond, pour deux couvents. Plus tard, dans le comté d'Inverness, pour deux couvents. L'un d'eux, érigé par le zèle de M. l'abbé Fiset avec le concours dévoué de tous ses paroissiens, vit le même arbitraire : tous sous l'épiscopat désastreux de Mgr Connolly, le francophobe.

Le couvent étant construit, il fallait, évidemment, y mettre des Sœurs institutrices. L'archevêque s'empressait d'imposer ses créatures. Non pas toutes irlandaises, mais la direction tout entière. Il avait trop peur d'une révolte. Je l'ai dit, selon l'importance de l'établissement, il octroyait généreusement une, tout au plus deux Sœurs subalternes capables d'enseigner quelque peu de français. Quelle générosité, quel amour de la moitié de son peuple catholique ! . . .

C'était trop de condescendance encore. Il y avait trop de français enseigné. Il diminua—ou supprima—insensiblement le nombre de Sœurs françaises. . .

Par la suite, en application de la loi nouvelle, ces couvents eurent mission de tenir l'école publique, qu'il fallait française.

Les pensionnats restèrent sous la coupe de l'assimilateur, et le français en fut banni. S'il arriva qu'il ne le fut pas totalement, il n'était enseigné que comme le latin dans nos écoles publiques pour se faire une idée de ce qu'est l'enseignement du français, aujourd'hui encore, aux grands couvents de la province ! On voulut même diminuer le nombre d'heures de classe dans les écoles publiques, afin de donner la prépondérance à la langue anglaise. Mais les syndics veillaient. L'archevêque dut plier.

Actuellement encore, dans ce diocèse d'Halifax, en bien des endroits tout français, les Français éprouvent des difficultés sérieuses pour faire enseigner la langue maternelle à leurs enfants.

IL FAUT LE TUER !

Frustré dans ses secrets espoirs, l'ennemi résolu de frapper un dernier coup, décisif, croyait-il.

Le collègue de la Pointe-de-l'Eglise (Church Point, N. E.) allait s'ouvrir sous la direction des excellents Pères Eudistes, venus de France et presque tous très dévoués à leurs malheureux frères d'Acadie.

L'archevêque Connolly était allé rendre compte de sa gestion à Celui par qui les nations existent et subsistent. Mgr Hannan, qui lui avait succédé le 20 mai 1877 et s'était montré juste envers les Acadiens, avait eu à subir lui-même de la part des siens une persécution qui abrégéa ses jours. Il mourut le 17 avril 1882 et était remplacé le 21 janvier 1883 par Mgr O'Brien, de triste mémoire.

Les 13 et 14 août 1890 se réunissait précisément à la Pointe-de-l'Eglise, le troisième congrès de l'Acadie. Les évêques de la province ecclésiastique de Halifax avaient usé de leur pouvoir pour en abuser : ils avaient interdit à nos prêtres d'y assister. Six mille personnes environ y accoururent de toutes les parties des Provinces Maritimes, et des prêtres acadiens venus de la Province de Québec.

L'archevêque O'Brien envoya à la Convention une lettre qui se trouve en entier pages 211 et suivantes de l'ouvrage : "Conventions Nationales des Acadiens, vol. I—Imprimerie du "Moniteur Acadien," Shediac, 1907. Je me bornerai à donner, de cette lettre "mortuaire," les passages publiés dans le "Mémoire" vengeur du comité des prêtres de Québec avec les commentaires AUTORISÉS de ces savants auteurs :

L'auteur des "Memoirs of Bishop Burke" fait de grandes protestations d'attachement aux Acadiens et à la langue française que ceux-ci tiennent essentiellement à conserver. Si ces protestations sont sincères—ce que nous espérons,—elles ne sont pas moins en contradiction avec ce que le même auteur disait il n'y a pas longtemps. Ceux qui sont au courant de ce

qui se passe chez nos frères les Acadiens, n'ont pas oublié la fameuse lettre que Mgr O'Brien a adressée à la grande convention acadienne tenue à la Baie-Sainte-Marie en 1890. En donnant son approbation à un projet, déjà émis depuis quelque temps, de fonder un collège à Sainte-Marie, centre exclusivement acadien, il reléguait le français au dernier rang, ne préconisait que l'anglais, ne recommandait que l'étude de cette langue ; si bien qu'on ne peut lire cette lettre sans y voir une exhortation à l'oubli du français au profit de la langue anglaise. Là était, selon lui, l'avenir des Acadiens.

“ Ceux qui sont convaincus de ce fait, disait-il, et qui ne craignent pas d'avouer, en s'efforçant d'inculquer “ sa ” pensée dans l'esprit de ceux qui doivent en bénéficier, “ que la chose leur soit agréable ou non, ” sont les vrais guides du peuple et ses vrais amis ”

La lecture publique de cette lettre produisit dans la Convention un soulèvement d'indignation générale. Une série de résolutions furent immédiatement préparées pour protester contre cette abdication et réclamer l'enseignement de la langue française. Ces résolutions, au nombre de trois, se lisent comme suit :

“ 1° La convention acadienne décrète qu'il est désirable que dans toutes nos écoles, soit primaires, soit secondaires, académies ou collèges, couvents ou pensionnats, la langue anglaise soit enseignée concurremment avec la langue française, mais qu'en autant que possible la langue de l'enseignement soit le français.

“ 2° La convention désire attirer humblement l'attention des autorités religieuses et laïques sur le fait qu'il existe à la Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard un grand nombre de localités toutes françaises où le français n'est nullement enseigné dans les institutions d'éducation ; que cet état de choses est très préjudiciable aux meilleurs intérêts religieux et matériels des Acadiens ; qu'il est désirable d'y remédier en encourageant l'enseignement du français à tous les Acadiens, sans préjudice à l'enseignement de l'anglais ou de toute autre langue.

“ 3° La convention regrette que dans un très grand nombre de nos couvents, principalement dans les comtés de Digby, de Richmond et de Yarmouth, la langue française ne soit pas enseignée ou ne le soit qu'imparfaitement. Cet état de choses se voit dans des centres où la majorité et même la totalité des élèves et des parents sont français. Elle désire attirer respectueusement l'attention des autorités compétentes sur cette regrettable lacune.”

Ces résolutions proposées en séance solennelle, le 14 août, furent votées à l'unanimité. Elles produisirent leur effet ; car c'est depuis lors qu'eut lieu le changement de front que l'on constate. L'auteur des "Memoirs" en profite pour proclamer bien haut dans son opuscule que c'est grâce à ses compatriotes que les Acadiens ont eu des prêtres parlant le français ("speaking their own language"), p. 142. Qu'il continue à favoriser de plus en plus l'enseignement de la langue française, concurremment avec l'anglais, et la formation d'un clergé acadien, nous serons les premiers à lui en rendre justice.

Le coup décisif de l'archevêque avait raté : la Providence avait culbuté à plaisir tous ses plans.

EFFETS DE LA RAGE IRLANDAIS

Le collègue de Memramcook, fondé dans les larmes et à travers toutes les difficultés que peut susciter un esprit malfaisant ; ce collègue, fondé par le vénérable M. l'abbé Lafrance, un Canadien-Français tout dévoué aux Acadiens, avait vu les temps les plus sombres, l'évêque de St-Jean, N. B., Mgr Mc-Sweeny ayant déclaré que s'il autorisait ce collègue pour les Acadiens—la majorité de son troupeau et des sueurs duquel il vivait grassement—, c'était uniquement pour en faire une "École de Réforme." Et il ajoutait, avec un sourire que Voltaire eût pu lui envier : "C'est assez bon pour les Acadiens."

Malheureusement pour lui, on ne peut trouver, dans toutes les prisons des Provinces Maritimes, UN SEUL ACADIEN condamné à la Réforme. L'évêque envoya donc à notre premier établissement d'instruction secondaire ses IRLANDAIS RÉFORMÉS de St-Jean : car il en avait une cargaison. Par ce moyen, l'évêque "empesta" les origines de ce collègue : les effets de cette infection, malgré tout le travail acharné du bon Père Lefebvre, se font sentir aujourd'hui encore. Si l'on veut des témoignages irrécusables de ce que j'avance, je suis prêt à les donner.

Si ces actes ne sont pas irlandais, qu'on leur trouve un autre qualificatif.

UN JET DE LUMIÈRE

J'ai dit précédemment qu'un journal français ("l'Évangéline") fut fondé en Nouvelle-Écosse, où le besoin s'en faisait plus vivement sentir qu'ailleurs.

Comme c'était un journal catholique, le fondateur crut devoir aviser de son apparition l'archevêque O'Brien. Avec cette noble bonté qui caractérise le peuple obligé de la toujours France, il daigna répondre "qu'il ne voyait pas l'opportunité d'un journal de langue française en Nouvelle-Ecosse; que le clergé irlandais avait fait beaucoup pour les Acadiens à qui cela devait suffire."

Ce qui éclaire et illustre le livre d'injures qu'il méditait alors contre l'admirable Episcopat de Québec, ses fameux "Memoirs of Edmund Burke," cet insoumis qui causa la mort d'un très bon prêtre, M. l'abbé Dufaux. Lisez cela dans le "Mémoire vengeur, à la page 130. Voilà le "timber" dont ils font des évêques—et dont ils ont le cauchemar de faire un pape... ou un antipape, peu leur importe...—

A la Convention générale de la Pointe de l'Eglise, en 1890, je crois devoir donner les détails suivants :

Mesdames, Messieurs,

En m'appelant à porter la parole, en cette occasion solennelle, vous savez que vous m'imposez une tâche difficile; et si vous ne le savez tous, laissez-moi vous l'assurer à tous. Et si je n'étais pas mêlé à une œuvre acadienne, qui, je l'espère, fera sa part de bien dans la Nouvelle-Ecosse et un peu ailleurs, dans les Provinces Maritimes, je n'oserais pas me rendre à votre gracieuse invitation.

Quelqu'un a dit chez les anciens que le succès seconde l'audace. Celui-là n'a pas menti.

Messieurs, j'ai toujours cru que nul d'entre nous ne pouvait se créer une position parmi nos compatriotes d'autre origine qu'en faisant violence aux circonstances qui nous entourent et à force d'efforts et de tenacité.

Aussi en fondant le journal "l'Évangéline" que le public acadien a si bien encouragé et si bien apprécié jusqu'à ce jour, il m'a fallu et de l'audace et une persévérance subséquente dont j'ai connu plus d'une fois les fatigues, les labeurs et les ennuis.

Si je n'eusse connu la Nouvelle-Ecosse comme je la connaissais, jamais je n'aurais songé à me placer à la tête d'une telle œuvre, comme je le fis en 1887.

Il y a près de trente ans que j'ai foulé pour la première fois le sol d'Évangéline.

J'étais à Saulnierville, lorsqu'en 1866, on célébra le cente-

naire de l'établissement du district de Clare, à la Pointe-à-Major. Et si, dès cette époque, je n'avais, à coup sûr, aucune idée d'y jamais fonder un journal, je puis certifier en votre présence cependant, que l'intérêt que j'éprouvai dès lors envers les Français de la vieille Acadie fut assez grand et vif pour m'en faire prendre le dessein,—si tel dessein eût alors paru réalisable.

Mais ce qui ne paraissait pas réalisable en 1866 est passé à l'état d'affaires accomplies pour les Acadiens, non seulement dans le journalisme, mais dans les diverses échelles sociales et dans les rangs de la milice ecclésiastique.

“ En 1864, surgissait l'oeuvre par excellence du collégé St-Joseph, qui a fourni tant d'hommes au commerce, aux professions libérales et à l'Église.

En 1867, le “ Moniteur Acadien,” le premier-né dans notre presse acadienne, paraissait devant le public des provinces maritimes pour dire haut et fort à tous ceux qui pouvaient le comprendre, que pour conserver sa langue, il faut que le peuple non-seulement la parle dans ses entretiens de famille, mais qu'il doit aussi la lire dans ses lectures du foyer.

En 1885, “ Le Courrier des Provinces Maritimes ” vit le jour. J'avais été pendant huit ans inspecteur des écoles au Nouveau-Brunswick. J'avais eu souvent l'occasion de connaître et d'apprendre les vues du clergé au sujet d'une telle fondation ; je me trouvais, chaque jour, en face des besoins de nos populations françaises ;—aussi, de concert avec quelques nobles et braves compatriotes, je m'intéressai à la fondation du journal français de Bathurst. J'y pris des actions en grand nombre, je sollicitai partout des abonnés à la seconde feuille acadienne française et j'en eus l'administration pendant deux ans.

Lorsque ce journal fut sur un pied solide et entre les mains d'un comité qui était capable de le maintenir, comme les événements l'ont prouvé jusqu'à ce jour, je me dirigeai vers la Nouvelle-Écosse.

Sur cette vieille plage où fut placé le berceau de la colonie par Poutrincourt, où Evangéline et Gabriel se déclarèrent leurs premiers amours et se jurèrent une éternelle fidélité, il me semblait qu'Evangéline pouvait renaître.

Dieu n'a jamais voué à une destruction complète et permanente les races qui se sont multipliées sur la surface du globe. Pourquoi les idiomes, les traditions et la langue des peuples persécutés ne pourraient-ils pas revivre là même où ils avaient semblé périr.

Je vous l'ai déjà dit : je connaissais bien la Nouvelle-Écosse,

surtout les deux comités de Digby et de Yarmouth où j'avais enseigné pendant plusieurs années. Je savais que les nombreuses relations commerciales et autres de nos compatriotes d'ici avec leurs proches voisins limotrophes—les Américains—étaient préjudiciables à la langue française, parmi les populations intelligentes qui forment le groupe français établi sur la Baie Sainte-Marie.

Je savais, de plus, que nos nationaux étaient désireux d'avoir au milieu d'eux un organe français qui serait là pour leur rappeler leur devoir dans la conservation de ce dépôt sacré dont nos pères ne voulurent point se départir.

Point de collèges, ni d'académies, il fallait au moins un foyer quelconque, un centre d'où pourrait sortir la lumière, quelque faible que fut cette dernière.

Il fallait un messager qui pût se rendre souvent au sein des familles acadiennes de la Nouvelle-Ecosse, leur parler avec l'idiome de nos pères, et je crus que nul ne serait mieux reçu que la poétique et historique Evangéline.

C'est elle qui vous entretiendrait sur le sujet si important de l'éducation. C'est elle qui parlerait avec connaissance de cause des notions si utiles de l'hygiène, qui vous fournirait les renseignements voulus pour faire de vous des agriculteurs pratiques. Elle irait chaque semaine sous vos toits pour vous raconter les nouvelles courantes dans une langue qui semblait interdite dans la presse de notre province depuis que notre province et l'Acadie existent.

Ce plan me paraissait beau : le projet, malgré toutes les difficultés qui s'y rattachaient nécessairement, me parut noble, patriotique, digne d'efforts et de sacrifices.

Pour un moment, il s'éleva quelques petites oppositions, même parmi les nôtres. Mais, la voix de nos vrais patriotes laïques et hommes du clergé s'éleva dans une magnifique protestation contre tout esprit de jalousie qui voulait entraver l'expansion de nos œuvres nationales. Aussi cet antagonisme fut-il de courte durée.

Il fallait de plus ne pas heurter de front les préjugés des populations anglaises qui nous entourent. Car l'élément anglais de la Nouvelle-Ecosse, sachant que les Acadiens pouvaient comprendre les journaux anglais plus aisément qu'ils ne pouvaient interpréter un journal en leur propre langue, ne pouvaient pas s'expliquer le but ou l'utilité d'une telle entreprise.

Un jour, lorsque je faisais de la propagande à Yarmouth dans le but de trouver quelques annonceurs pour la feuille que j'étais à la veille de fonder, un avocat de cette dernière ville

me fit part nettement de ses appréhensions. " Pourquoi, dit-il, vouloir fonder un journal en langue française, au milieu de nous ? Est-ce pour susciter les vieilles animosités que nous nous efforçons partout d'éteindre ? Est-ce pour nous mettre sans cesse sous les yeux des actes d'autrefois dont il ne devrait plus être fait mention dans nos relations actuelles ? S'il en est ainsi, me dit-il, votre feuille sera une publication dangereuse, elle jettera le désordre là où des temps plus heureux et de meilleures circonstances ont réussi à semer et à entretenir la bonne entente et la paix."

Non, lui dis-je, mais vous oubliez quelque chose. Si de meilleures circonstances ont ramené la paix, elles n'ont pas encore donné aux Acadiens les chances d'éducation qu'elles vous ont données à vous autres. Car les Acadiens veulent une éducation dans leur langue à l'égal de la langue anglaise. Or, c'est l'oeuvre d'un journal. En fondant celui-ci, notre but est de stimuler nos compatriotes à s'instruire, à s'élever par l'instruction au niveau de ceux qui les entourent.

Les Acadiens sont actifs, industriels, intelligents ; lorsqu'ils auront les mêmes facilités que vous, ils n'auront plus droit de se plaindre et ils en seront par là même plus portés à entretenir la paix ; par le fait qu'ils jouiront des mêmes avantages que vous et qu'ils pourront atteindre le même degré dans l'échelle sociale. Et voilà ce qui explique et détermine la nécessité d'un journal.

Non seulement l'avocat m'a compris, mais tous les Anglais, Ecossais, Irlandais, etc., de la Nouvelle-Ecosse ont compris qu'un pareil organe était indispensable au milieu des nôtres.

Eh bien, messieurs, c'est à vous à encourager notre presse acadienne comme vous l'avez fait jusqu'aujourd'hui, et plus. Ceux qui président à cette presse, au " Moniteur," au " Courrier," et à l' " Evangéline ; ceux qui s'y intéressent directement ou de près, sont des hommes du pays, qui connaissent la situation du peuple et qui sont par conséquent en mesure de la sauvegarder.

C'est là leur mission ; s'ils y sont infidèles, à vous de les censurer ; au contraire, s'ils y consacrent leur énergie et leurs deniers, il est de notre devoir, par honneur et par reconnaissance, de leur donner l'appui qui fera de la presse un levier puissant pour la cause du bien.—Discours de V. A. Landry.

V. A. Landry.

La Nation Franco-Normande au Canada

Par Le VICOMTE FORSYTH DE FRONSAC

IV

LA NOBLESSE DE NOM ET DES ARMES

ETABLISSEMENT DE LA NOBLESSE AU CANADA

La Noblesse du Canada est la partie la plus faible de la constitution, quand ses membres ne sont pas unis ! Séparés, ils sont les premiers à être renversés par des actes inconstitutionnels ; mais, unie dans ses membres, la Noblesse est la plus forte partie de la constitution par son intelligence, par son savoir faire, par la renommée de son passé, par son audace fondée sur la justice de ses prétentions, et surtout, par la sympathie que sa cause excite parmi les noblesses étrangères de toutes les nations civilisées du monde.

Les familles de la Noblesse disparaîtront une à une, si elles ne s'unissent pas dans leur ordre, qui doit être pour elles leur planche de salut. Comme dit M. le juge A. B. Routhier :—
“ Il y a dans chaque pays des familles privilégiées qui semblent destinées à marcher toujours à la tête de la société. Cette constance des honneurs s'attachant à un nom n'est pas le produit du hasard : elle s'explique par une véritable mission que la Providence impose à certaines familles, comme à certains individus, et elle se justifie par la perpétuation du talent et de l'honneur.”

Sir Wilfrid Laurier, ex-premier ministre du Canada, dit au jubilé sacerdotal du cardinal Taschereau : “ Quand je vais dans mon pays natal et que je vois le domaine seigneurial en ruine, les bois coupés, les jardins rasés, le parc devenu pâturage, le manoir occupé par un excellent homme mais décidément trop utilitaire, je me sens pris d'un invincible sentiment de tristesse, je voudrais encore voir le manoir aux mains de ses anciens maîtres, dans l'état d'aisance et de splendeur qui caractérisait jadis leur train de maison.”

Mais tous ces hommes n'ont jamais compris le principe organique de la noblesse. " Ils oublient qu'un potentat, un roi, un empereur, un autocrate peut bien faire un prince, un duc, mais qu'il n'est pas en son pouvoir de faire le plus mince gentilhomme : ils oublient qu'il n'y a pas d'autorité sur la terre qui puisse effectuer qu'un homme ne soit pas le fils de son père, le petit-fils de son aïeul "—" Revue de la Noblesse," tome II, p. 159. Mais ce qu'ils ont dit est en accord avec l'instinct de race dominatrice et chevaleresque des gentilshommes franco-normands qui ont apporté de l'étranger au Canada leurs droits, leurs coutumes, leurs honneurs et leur blason héréditaire. S'ils perdent seigneurie, terre, place à la cour, ils ne perdent jamais ni race, ni droits, ni naissance, ni n'est capable quelque souverain que ce soit d'élever par des titres d'anoblissement des gens serviles et de race inférieure à leur niveau. Tels sont les droits de race sous l'Empire Germanique établi par Charlemagne, roi des Francs, et perpétué partout en Europe aryenne. Sous ses lois, Charles V, dit Charles Quint, fils de Philippe le Beau, roi d'Espagne (1516), empereur d'Allemagne et des Romains (1519), organisa les gentilshommes de race et des armes venant en Amérique par édit de 1540, ayant concédé le premier fief—le duché de Veragua—de cette noblesse à Colon, petit-fils de Christophe Colomb descendu de Colombo, un des Normands qui accompagna Tancredè en Italie, avant la première croisade. François Ier, roi de France en 1515, né à Cognac en 1494, fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, qui disputa à Charles Quint la couronne d'Allemagne-Romaine, qui a mérité les titres glorieux de père et restaurateur des lettres, projeta aussi la même organisation de cet ordre de la noblesse aryenne de l'empire dans ses terres en Amérique, lequel projet fut transmis à ses successeurs les rois Henri le Grand et Louis Quatorze, qui fortifia la chevalerie au Canada par des titres de noblesse et des terres seigneuriales.

En 1880, les différentes parties de cet ordre de l'empire de Charles V et de François Ier en Amérique, étaient confédérées sous le nom de l'Ordre Aryen et Seigneurial de l'Empire en Amérique, enregistré dans le collège des Armes du Canada

lequel collège est le département établi par les rois de France au Canada. Dans le bureau de l'intendance pour régistres, se trouvent les titres et les fiefs de noblesse au pays, à présent sous l'autorité du conseil souverain de cet Ordre Seigneurial. L'histoire des différents ordres confédérés est à suivre :

Dans la première commission donnée par le roi Henri IV de France et de Navarre, au marquis de La Roche, son lieutenant général et gouverneur au Canada, commença la prérogative de la Noblesse au Canada, relevant de la couronne, mais appartenant au pays, en ordonnant au gouverneur de donner "aux gentilshommes et à ceux qu'il jugera gens de mérite, des fiefs, seigneuries, comtés, vicomtés, baronnies et autres dignités relevant de Nous, à la charge qu'ils serviront à l'entretien et défense des dits pays."—Lareau, "Hist. du Droit Canadien," p. 159. Par cette loi, la noblesse avait la prérogative de gouvernement général.

Lorsque Richelieu forma la Compagnie des Cent-Associés pour le gouvernement au Canada, il lui fut accordé par le roi Louis XIII, toute la Nouvelle-France en pleine propriété, seigneurie et justice, avec la prérogative de donner aux terres inféodées tels titres, droits et facultés qu'elle jugerait convenables et d'ériger même des duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronnies, "sauf confirmation par le Roi."

La Compagnie ne pouvait songer, néanmoins, à couvrir de duchés et de marquisats un pays sans habitation ; d'abord elle y concéda de simples seigneuries. Il y eut vingt-neuf seigneuries accordées à des marchands, à des militaires et à des corporations religieuses, de 1626 à 1663, savoir : dix-sept dans le gouvernement de Québec, six dans celui de Trois-Rivières et un pareil nombre dans celui de Montréal.—Garneau, "Hist. du Canada," tome I., p. 171.

Le premier fief noble dont les registres du Canada fassent mention, est celui de Saint-Joseph, concédé à Louis Hébert en 1626. Mais il paraît que le Cap Tourmente avait été déjà érigé en baronnie, en faveur de Guillaume de Caen, qui en avait été ensuite dépossédé.

Pour la noblesse étrangère résidant dans le pays : Dans la chartre de concession de la Compagnie Royale du Canada, fon-

dée par le roi au mois de mai de l'an mil six cent soixante-quatre et le vingt-deuxième de son règne, il est dit : "La dite compagnie sera composée de tous ceux de nos sujets qui voudraient y entrer, de quelque qualité et condition qu'ils soient, " sans pour cela déroger à leurs noblesse et privilèges. Les étrangers qui entreront dans la dite compagnie seront réputés français et régnicoles."

"Pourra la dite compagnie prendre pour ses armes un écusson en champ d'azur semé de fleurs-de-lys d'or sans nombre, l'écu timbré d'une couronne tréflée. Supports : deux sauvages en grande tenue."

En 1667, Talon, comte d'Orsainville dans l'Ordre Seigneurial du Canada (comté sur le fleuve du Saint-Laurent), administrant la province pour le roi, demanda des lettres d'admission à cette noblesse pour MM. Godefoy, Denys, Lemoyne et Amyot, quatre des habitants les plus considérables du pays. Parmi les premiers colons qui vinrent aussi s'établir au Canada dans le 17^e et le 18^e siècle, plusieurs appartenaient déjà à la haute aristocratie française. De plus, le roi Louis XIV, fier de cette noblesse qui, "au risque des plus grands périls, essayait de fonder en Amérique une nouvelle France," investit ses membres d'une organisation autonome, "relevant de la couronne, mais appartenant au pays." Les cérémonies de l'investiture avaient lieu dans le château de Saint-Louis à Québec et étaient enregistrées dans le Collège des Armes.

LES DROITS D'ADMINISTRATION LOCALE DE LA NOBLESSE

On ne doit pas confondre la prérogative gouvernementale de la noblesse, qui était en général à "tenir en tuition et défense le pays," selon la commission donnée par Henri IV (laquelle était un "transcriptum" de la prérogative de la noblesse en France) avec les droits d'administration locale, à savoir :

Le Seigneur canadien était juge et capitaine dans les limites de son fief. Il avait "la connaissance de toute espèce d'offense, sauf le crime de lèse-majesté divine ou humaine, fausse monnaie, port d'armes, assemblées illicites, assassinats."

L'application de la prérogative du gouvernement général, sous le régime français, voit les nobles, les seuls associés dans le

conseil supérieur du pays, avec les officiers envoyés de France par le Roi. Il n'y a pas d'exemple de la formation d'un conseil gouvernant le pays sans la participation de la noblesse du pays parmi les membres du conseil, représentant le pays. Cette prérogative est distincte des droits appartenant aux seigneuries—des droits particuliers.

LA NOBLESSE SOUS L'ADMINISTRATION ANGLAISE.

Lorsque le roi d'Angleterre succéda à la souveraineté du roi de France en 1760, par la capitulation de Montréal, il promit par son représentant de continuer à la noblesse du Canada tous ses droits et toutes ses prérogatives qui existaient sous les rois de France. Dans le traité de Paris, de 1763, cédant le Canada du roi de France au roi d'Angleterre, il est stipulé que toutes choses resteraient en "statu quo," et que les coutumes de Paris seraient le droit canadien comme auparavant. Ces coutumes—la loi commune de la France—sont celles de qui est dérivée la prérogative générale de la noblesse, mentionnée dans la commission d'Henri IV, "à tenir en tuition et défense le dit pays," et les droits particuliers des seigneurs sur leurs fiefs.

De 1774, et pour plusieurs années, le gouvernement anglais au Canada respecta ses obligations vis-à-vis des seigneurs : c'est-à-dire, la prérogative du gouvernement général de la noblesse fut reconnu. Avec les officiers de la couronne envoyés de l'Angleterre dans la suite du gouverneur-général, furent associés des seigneurs dans le conseil établi sur demande des pétitionnaires nobles, lesquelles demandes ayant formé la base de l'Acte de 1774.

Mais après le terme du gouverneur Carleton, lord Dorchester, par les luttes néfastes des sectes religieuses, celles des démagogues du peuple et de la bureaucratie anglaise, quelquefois tous les trois s'unissant contre la prérogative et les droits privés de la noblesse, les seigneurs furent écartés un à un des affaires publiques ; on commença à ignorer leur prérogative de gouvernance générale.

Encore une fois, les représentations seigneuriales au Parlement britannique réussirent dans l'Acte de 1791, erroné-

ment appelé "la Constitution de 1791," où il est dit : Aux certains droits de représentation dans le conseil supérieur du pays, l'Acte autorise le roi à ajouter des sièges héréditaires dans ce conseil. Mais les préjugés contre la constitution furent trop grands à la faible intelligence et au sens éthique de l'administration.

En France, où sous le régime légitime, un tel dévouement de la part de la noblesse aurait mérité la reconnaissance de cette monarchie qui fonda l'Ecole royale militaire, en 1757, ne pouvant, comme il est dit dans la lettre de fondation : "envisager sans attendrissement que plusieurs membres de notre noblesse, après avoir consommé leurs biens pour la défense de l'Etat, leurs fils se trouvassent laissés sans éducation, eux qui auraient pu servir un jour d'appui à leurs familles, et qu'ils eussent le triste sort de périr ou de vieillir dans notre armée, avec la douleur de prévoir l'aviilissement de leurs noms dans une postérité hors d'état d'en soutenir le lustre."

Mais le gouvernement anglais, au lieu de cette reconnaissance, sanctionna en 1854, après un long conflit civil en Canada de toutes les parties anglaise (les descendants des traîtres anglais de 1775-83), contre la noblesse (loyale à la couronne en 1775-83), l'abolition de la tenure seigneuriale. Le préambule de l'Acte Seigneurial est ainsi conçu : "Attendu qu'il est expédient d'abolir tous droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada, soit qu'ils portent sur le censitaire ou sur le seigneur, et d'assurer une compensation au dernier pour tout droit lucratif qu'il possède aujourd'hui légalement, et qu'il perdra par telle abolition ; et, attendu qu'en considération des grands avantages qui doivent résulter pour la province de l'abolition des dits droits et devoirs féodaux et de la substitution d'une tenure libre à celle sous laquelle ont été tenues jusqu'ici les propriétés qui y sont sujettes, il est expédient d'aider le censitaire à racheter les dites charges, plus spécialement pour ce qui est de celle qui, tout en pesant le plus lourdement sur l'industrie et l'esprit d'entreprise, ne peuvent, par leur nature même être autrement rendues immédiatement rachetables, sans

oppression ni justice dans beaucoup de cas : à ces causes, qu'il soit statué," etc.

Cet Acte parle de "justice!" Lorsque la législature usurpe le droit de renverser la Constitution du pays, les articles du traité de cession de 1763 et le gage d'honneur de 1774 entre la noblesse du Canada et la Couronne, un gage qui avait tenu le pays "en tuition et défense" contre les insurgés du dehors et les traîtres du dedans! La procédure du gouvernement anglais en Canada, par ce fait, n'est pas constitutionnelle; c'est révolutionnaire, mais si les Anglais aiment mieux assister à la révolution, qu'ils garent à la révolution.

M. Turcotte dit, dans son "Hist. du Canada sous l'Union, p. 244-5": "Dès le début, les seigneurs jouèrent au Canada un beau rôle, celui de protecteurs, de conseillers du colon. Ils avaient dans leurs mains l'autorité civile et militaire, qu'ils avaient conquise par leur éducation, par leur position et par leur fortune. Ils se montrèrent généreux et tolérants envers leurs censitaires, et ces nobles qualités se transmirent à leurs successeurs dans beaucoup de seigneuries." Hist., p. 163. M. Papineau (seigneur de Montebello) censura la conduite de ceux qui agitaient l'abolition de la tenure seigneuriale. Il soutint que le seigneur était propriétaire absolu de ses domaines, et prétendit que les cours de justice avaient toujours décidé que le taux de rente était à la volonté du seigneur. "Cette tenure, contre laquelle on a tant crié, continua-t-il, est fondée sur la sagesse et sur la justice, et il est absurde de supposer que les seigneurs peuvent être forcés à concéder leurs terres bon gré mal gré... L'agitation actuelle "n'a été créée que par des mendiants de popularité."

La couronne britannique sanctionna cette mesure inconstitutionnelle, mais la position de la couronne britannique au Canada n'est pas constitutionnelle elle-même. Selon le traité de 1763, "la couronne britannique succéda aux prérogatives de la couronne de France sur le pays." Les prérogatives de la couronne de France étaient personnelles et royales, appartenant au roi, comme roi; c'est le roi, en

France, qui nomma les ministres et les gouverneurs, et le parlement n'avait pas voix dans ces matières. Les prérogatives de la couronne d'Angleterre sont fictives, appartenant aux ministres du parlement ; c'est le parlement en Angleterre qui nomma les ministres, et par les mains de ses ministres, les gouverneurs. En conséquence, tous les actes du gouvernement anglais au Canada sont révolutionnaires, illégaux. Ils ont force "de facto," mais pas "de jure." Le roi doit faire ses nominations au Canada, en "propria persona," comme roi, selon les prérogatives dont il a hérité par le traité de cession de 1763, qui est la loi suprême au-dessus de toute loi de parlement : c'est la constitution du pays.

La maison de première noblesse en Amérique représentant les empereurs romains ou germaniques dans l'ordre Aryen et Seigneurial de l'Empire, avec le titre de reconnaissance le plus grand, est celle de Christophe Colomb, qui porte le titre de duc de Véragua, amiral héréditaire des Indes Occidentales et vice-roi, avec la faculté de proposer pour les hauts emplois trois candidats dans chaque province, ayant en plus le dixième des revenus royaux en perles, pierres précieuses, or, argent, épices et autres denrées.

Colomb serait seul juge dans tous les procès relatifs au commerce de ces terres avec l'Espagne, se réservant de fournir le huitième de la dépense de l'expédition, et recevrait en outre le huitième du bénéfice total.

Ce grand homme, le fondateur de cette maison ducale, Christophe Colomb, le découvreur de l'Amérique, fut fils de Dominico Colombo, et petit-fils de Giovanni Colombo, apparemment originaire de la vallée génoise de la Fontana-buona. Ses prédécesseurs furent d'une famille respectable de la bourgeoisie, dont les membres appartenaient à la "Compagnie des tisserands." Colomb ne reçut dans sa jeunesse qu'une éducation très élémentaire, mais plus tard pendant son séjour en Portugal, dans ses voyages, il s'instruisit par ses propres efforts. Il semble qu'il abandonna l'emploi de tisserand pour se faire marin. Lorsqu'il

eut conçu son projet de découvrir les pays d'Ouest, il fut encouragé par Noscanelli, un des plus grands et des plus instruits marins de l'Europe. Il essaya naturellement de le faire adopter par le roi du Portugal, mais les Portugais n'entrèrent pas dans les vues de Colomb. Celui-ci porta alors son projet à l'Espagne à la France et à l'Angleterre (1488). En son dernier appel en 1491, les gens de la cour l'avaient raillé. Désespéré, il se rendit à Huelva chez un homme nommé Mular, époux d'une sœur de sa femme, où il rencontra le médecin Garcia Heindez, de Palos, qui savait un peu de cosmographie, et, admirant le plan qu'on lui divulguait, résolut que le frère Juan Pérez, ancien confesseur de la reine Isabelle, enverrait une lettre à sa souveraine. Le frère conféra avec la reine, lui fit partager sa confiance et revint à la Rabida chercher Colomb, qu'il ramena au camp de Santa Fe en déc. 1491. Dans le mois de janvier 1492 il décidait une expédition qui devait donner à l'Espagne les domaines les plus vastes. Il partit peu de mois après la même année avec trois vaisseaux portant 120 hommes d'équipage et officiers. La deuxième fois que Colomb croisa les mers pour l'Amérique, il amena avec lui 15,000 hommes, un millier de marins, des officiers, 50 pages, 20 lanciers montés, etc.

Christophe Colomb obtint par lettres patentes données à Burgos, le 23 avril 1497, l'autorisation de constituer un majorat pour perpétuer dans sa famille son nom, ses armes, ses titres de noblesse et ses privilèges. Il institua ce majorat, le 22 janvier 1498 au profit de son fils Diégo.

Le père de Colomb épousa Suzanne Fontanarossa, originaire de Bisagno dans la banlieue de Gènes, et il en eut quatre fils (Christofa, Giovanni-Pellegrino, Bartolomeo, et Diégo) et une fille (Bianchinetta).

Des frères de Colomb, "Bartolomeo" fut associé à des entreprises et s'établit à Lisbonne, où il était apprécié comme cartographe et comme marin pratique. Il était cartographe auprès la reine de France (Anne de Beaujeu), quand son frère le rappela en 1493. En 1494, il commanda une escadre destinée à ravitailler son frère. Celui-ci le nomma gouver-

neur d'Hispaniola (1494) sénéchal des possessions nouvelles (1496), titre confirmé par les rois d'Espagne. Il fonda Saint-Dominique. Il n'eut qu'une fille, Maria, née en 1508. "Diégo," dernier frère de Christofo, né en 1446, mort à Séville en 1515, suppléa quelque temps son frère à Hispaniola en 1496. En 1500 il entra dans les ordres. Sa sœur, "Bianchinetta, épousa Giacomo Bavarello et en eut un fils, Pantaleone, né en 1490.

"Christofo" lui-même épousa Philippa Moniz et en eut un fils :

"Diégo Colon," né en 1486, page de la reine Isabelle en 1498. A la mort de son père, il hérita de ses privilèges, de ses revenus et du titre d'amiral des Indes. En 1509 il partit pour l'Hispaniola comme gouverneur général, avec sa femme, Maria de Toledo. L'empereur Charles V lui rendit en 1520, son titre de vice-roi des Indes. Mort en 1526, il laissa sept enfants légitimes. Il épousa Maria de Toledo, fille de Fernando, grand fauconnier et commandeur, major de l'Etat de Léon, frère du duc d'Albe. Ses enfants furent : I Filippa, m. s. p. (1); II Maria, mariée à Don Sancho de Cardona, amiral d'Aragon ; III Juana, mariée à Don Louis de la Cerda ; IV Isabelle, mariée à Don Jorge de Portugal ; V Louis (à suivre) ; VI Cristoval, souche de la branche actuelle des Colomb ; VII Diégo, m. s. p. Par ce mariage, les Colomb tenaient à la famille royale d'Espagne, Maria de Toledo étant petite-fille de Maria Enriquez, sœur de Juana, mère du roi Ferdinand le Catholique.

"Louis Colon y Toledo (fils de Diégo) IIIe amiral des Indes et 1er duc de Véragua. Son domaine fut définitivement fixé au nouveau monde par l'empereur Charles V de 25 lieues carrées dans la province de Véragua en Amérique Centrale avec le titre et les fonctions d'amiral des Indes pour lui et ses descendants.

Il avait le titre de capitaine-général d'Hispaniola en 1540.

"Cristoval Colon, son frère fut successeur du précédent. Il se maria trois fois : 1° avec Léonore Loazo ; 2° avec Anna de Pravia ; 3° avec Madelena de Guzman y Maya,

(1) m. s. p., mort sans postérité.

tous trois de Saint-Domingo. Par le deuxième mariage, il eut :

“Diégo Colon,” qui devint titulaire du majorat, duc de Véragua, etc., après la mort de son oncle Louis. Il épousa Filippa, fille cadette de Louis en 1573. Il mourut sans postérité ; et sa soeur :

“Francisca Colon y Pravia ” épousa Don Diego Ortegon, juge au tribunal de Quito, Pérou, Amérique du Sud. Elle résida à Panama en 1574.

Le titre est porté aujourd’hui dans la lignée femelle descendue aussi de la famille de Fitzjames issue du roi Jacques VII d’Ecosse et II de la Grande-Bretagne, et Arabella Chur chill. Le duc de Véragua demeure actuellement à Madrid, en Espagne.

Les Familles de la Noblesse de nom et des armes, seigneuriale, consulaire, bourgeoise et alumnales dans les Archives du Collège des Armes du Canada.



Les descendants de ces familles en noms de famille qui désirent enregistrer les preuves de leur noblesse dans les registres du Collège et recevoir le diplôme, le bouton et la décoration de la noblesse de l'Ordre Aryen et Seigneurial, doivent envoyer leurs renseignements au bureau de cette Revue, adressés au Vicomte de Fronsac, maréchal de blason, “Revue Franco-Américaine, 197, rue Notre-Dame Est, Montréal.

FITZJAMES COLON DE LA CERDA, DUC DE VERAGUA

Armes : Ecartelé, 1 et 4 le blason royal du roi Jacques VII d'Ecosse, contourné d'une bordure componée des lions et des fleurs de lis ; 2 et 3 en premier, le blason du royaume de Castille ; en second, celui du royaume de Léon ; en troisième, ondé d'azur à un continent et 29 îles d'or ; en quatrième, d'azur aux 5 ancres d'or, l'écu enté en pointe à une bande d'azur accompagnée d'un chef de gueules. Couronne ducale au-dessus de celle d'un seigneur de l'Empire.

LEPAGE DE RIMOUSKI

Armes : D'argent à l'aigle de sable armé, becqué et éperonné de gueules. Couronne seigneuriale.

Histoire : René Lepage, seigneur de Rimouski, né en 1659, fils de Germain et petit-fils d'Etienne Lepage et de Nicole Berthelot (N. D. d'Ouenne, Auxerre), marié en 1686 à Marie M., fille de Pierre Gagnon. Son fils :

Pierre Lepage, sieur de St-Barnabé, né en 1687, marié au Château-Richer en 1716 à Marie A., fille de François de Trépagny.

*
* *

MARTEL DE LA CHENAYE

Armes : D'azur à un marteau d'argent, couronné d'or, en pal, accompagné d'un croissant du second. Cimier : Un lion issuant d'argent, couronné d'or. Couronne seigneuriale.

Histoire : Raymond Martel, sieur de la Chenaye, fils de Pierre et de Jeanne de La Hargue (Clarence, Bayonne), marié à Batiscan en 1697 à Marie, fille d'Antoine Trottier.

*
* *

MOREL DE LA DURANTAYE

Armes : D'argent au léopard de gueules. Couronne seigneuriale.

Histoire : Olivier Morel, sieur de La Durantaye, né en 1644, fils de Thomas et d'Alliesse du Haussay (Gaure,

Nantes) marié à Québec en 1670 à Françoise, fille de Denis Duquet. Son fils :

Olivier Morel, sieur du Haussay, lieutenant, marié à Montréal en 1696 à Marie T. Guyon.

* * *

NAU DE FOSSAMBAULT

Armes : D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, tenant en patte dextre une épée d'argent. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jean Nau, seigneur de Fossambault, né en 1642, fils de Jacques et de Perinne Clavier (Trinité Moscou, Bretagne), marié à Québec en 1661 à Marie, fille de Nicolas Bonhomme.

* * *

NEPVEU DE NORAYE

Armes : De gueules à 6 billettes d'argent au chef du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Jean Nepveu seigneur de la Noraye, colonel de milice, né en 1676, fils de Philippe et de Denyse Sylvestre, marié à Montréal en 1702 à Marie J., fille de Jacques Passard, et ensuite en 1704 à Françoise, fille de Jean Legras.

* * *

NORMAND DE REPENTIGNY

Armes : D'argent au chevron de sinople, accompagné en chef de 2 croissants et en pointe d'une tête de Maure tortillée d'argent. Couronné seigneuriale.

Histoire : Jean B. Normand, seigneur de Repentigny, né en 1717, fils de Charles, fils de Joseph, fils de Pierre, marié (1786) à Marie, fille de J. B. Richaume.

* * *

PAYEN DE NOYAU

Armes : D'argent à 3 tours de sable, la première chargée d'une rose d'or. Devise : "In arduis fortior." Couronne seigneuriale.

La Nation Franco-Normande au Canada

Histoire : Pierre Payen, sieur de Noyau, fils de Pierre, chevalier de Chevoir, et d'Hélène Vivien (Avranches), marié en 1664 à Catherine J., fille de Charles Lemoyne, baron de Longueuil à Québec.

*
* *

PILET DE DIJON

Armes : De gueules à 3 javelots d'or accompagnés en chef d'une colombe du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Guy Pilet, seigneur de la Valle de Dijon, fils de Jean et de Claudine de la Pierre (Langres), marié à Québec en 1694 à Louise, fille de Jean Minot.

*
* *

PIRON DU LONG

Armes : D'argent à 3 fascés de gueules accompagnées de 10 molettes du même. Couronne seigneuriale.

Histoire : Pierre Piron, sieur du Long, né en 1636, fils du Dr Thomas et de Françoise Bajot (Malicorne, Mans), marié à Québec en 1663 à Jeanne, fille de Mathieu Lorrion.

Etude sociale

Montréal est remarquable à plus d'un titre. Admirablement située au pied du Mont-Royal, sur les bords enchanteurs du majestueux St-Laurent, pour nous le plus beau fleuve du monde, notre cité, qui s'étend maintenant en arrière jusqu'à la rivière des Prairies, au cours très rapide, devrait être d'une salubrité parfaite.

Vous croyez qu'il en devrait être ainsi? Ah! détrompez-vous. Le siècle où nous vivons demande des records en tout genre. Montréal a le sien : c'est celui par trop macabre d'une excessive mortalité. On attrape ce que l'on peut. Il n'en mérite pas moins de ce fait le surnom peu enviable, mais suffisamment caractéristique, de "Cité de la Mort."

Sa spécialité est la mortalité infantile.

Saturne dévorait ses enfants : Montréal est satisfait de les voir mourir prématurément. Cela fait moins de bouches à nourrir. Puis, la nécropole du Mont-Royal est si vaste. Néanmoins les journaux à nouvelles en font mention au temps de la canicule. On va même parfois jusqu'à parler de mesures préventives. Mais la statistique ne nous a point encore révélé l'efficacité du procédé.

Passons sans insister.

* * *

Montréal est la métropole du Canada.

C'est non seulement la plus grande et la plus populeuse cité de la Puissance, c'en est encore la plus prospère et la plus riche. On y compte plus de cent millionnaires. Que pourrait-il lui manquer pour couronner tout cela?

Rien que l'on sache, puisque Montréal est en même temps la ville la plus malpropre du continent, ce qui n'est pas peu dire. *Finis coronat opus* ; le couronnement est digne d'une ville qui se distingue également par ses bicoques insalubres. Il est aussi à la hauteur du civisme de ses apathiques habitants.

Sir Guillaume van Horne, au retour d'une excursion à Cuba, a pu dire récemment que les rues les plus sales de la Havane ne l'étaient pas autant que celles de la métropole du Canada.

Le nom de sir Guillaume a été mentionné en rapport avec la nouvelle Commission des Parcs. Il connaît son monde et sait que nous prenons surtout les petites choses au sérieux. Il a jugé le sujet assez important pour nous parler sans détour. Cela n'aura pas pour effet de nous é-mouvoir outre mesure; c'est dès maintenant une affaire classée avec la mortalité infantile, jusqu'à la prochaine canicule.

Seulement, pour une fois, la grande presse, d'ordinaire si avide de détails, a omis de nous dire si l'illustre voyageur avait retroussé ses pantalons avant de descendre du convoi. Elle pourra se reprendre lorsque le futur commissaire mettra la main à la pâte, pardon, à la boue des parcs, et nous apprendre alors s'il a retroussé ses manches.

Ne poussons pas plus loin la digression.

*
* *

Montréal est donc une sale ville.

Une partie de la population s'en réjouira. C'est que, en dehors du corps échevinal, on compte bel et bien cinquante mille Israélites. Montréal est une nouvelle terre promise très hospitalière.

Et dans cette bonne ville, toujours pour se distinguer, on est surtout hospitalier pour les étrangers. C'est une gloire de plus. Comme noblesse oblige, il faut bien faire en sorte que tout ce monde-là grouille à l'aise, et il est en effet bien chez lui.

Max O'Rell, qui voyageait autant que sir Guillaume van Horne, ne connaissait qu'un pays au monde où il n'y a point de Juifs: l'Ecosse. Par là, il reconnaissait une certaine supériorité aux Ecosseis. L'auteur de "John Bull et son Ile" serait, tout comme un vulgaire nationaliste, absolument incompris à Montréal.

On a entendu dire et répéter que, pour plaire aux Hébreux, il faut surtout deux choses : de la malpropreté et de l'argent à amasser. Montréal leur a offert l'une et l'autre en abondance.

Mais tout cela ne serait plus qu'une légende, que le premier échevin d'origine juive va faire disparaître. En effet, M. Blumenthal s'est empressé de se lever pour demander que l'on étudie les moyens à prendre pour faire disparaître les masures et les taqdis, qu'on a pris l'habitude de regarder comme autant de monuments d'un autre âge.

Il ne restera plus à la bénévole population chrétienne de la métropole, qu'à attendre la récompense qui échoit inévitablement à tous ceux qui ont la bosse de la résignation par trop développée : un maître !...

*
* * *

Nous en avons déjà plusieurs. Au point de vue spirituel, les Irlandais le sont depuis longtemps.

Ayons le courage de faire un examen de conscience civique et de nous demander, en rapport avec le sujet qui nous occupe, si nous sommes bien ce que nous devrions être. Si nous l'étions, comment ceux qui, dans l'ordre régulier des choses, devraient plutôt nous être tributaires seraient-ils nos maîtres ?

On pourrait s'en rendre compte en faisant une inquisition sur la propreté de chaque groupe. Et si l'on s'enquiert de ce chef auprès des Canadiens, que répondront-ils ? Qu'ils sont propres, naturellement, grâce à l'activité de leurs ménagères, et ils n'auraient qu'à ouvrir leurs demeures pour nous en donner la preuve. N'est-ce pas suffisant ?

Cleanliness is next to godliness, disent les Anglais. Sir Guillaume van Horne, parlant pour eux, nous a librement fait connaître leur sentiment. Comme toutes les minorités, ils subissent ce qu'ils ne peuvent empêcher.

Alors voici qui est fort étrange : la majorité de la population de Montréal est propre ; elle comprend toute l'importance de la propreté, elle la pratique intérieurement en toute circonstance, et elle tolère sans protester que les rues de la ville soient aussi mal entretenues !

Pourquoi ne pas afficher au dehors ce qui se pratique au dedans ? Pourquoi cette anomalie ?...

On a pu croire, et apparemment avec raison, que c'était par complaisance pour les Juifs. Pouvions-nous autrement atténuer notre inconséquence ?...

Maintenant tout cela nous échappe. Voilà que le premier enfant d'Israël que nous faisons entrer à l'Hôtel de Ville, fait un geste énergique pour attester qu'il n'en est rien. Il veut faire disparaître les taudis : c'est un grand nettoyage. De là à celui des rues il n'y a qu'un pas. Cette attitude est aussi étonnante qu'imprévue, en ce qu'elle tend à dégager la responsabilité sémitique.

Le soufflet est rude, mais il nous reste une autre joue.

*
* *

Ne pourrait-on pas trouver, au sein d'une grande et populeuse cité comme Montréal, des hommes propres à représenter leurs propres concitoyens proprement, en dehors des tribus d'Israël ?...

D'abord peut-on conséquemment être dans la vie civique ce qu'on est dans la vie privée ?... Il faut être de bon compte. Un brave citadin peut bien vouloir que sa maison soit propre. Peut-il également souffrir que son mandataire le soit ?... Qu'advierait-il de celui qui, par inexpérience, oserait pratiquer ouvertement ce que la majorité professe privément à cet égard ?

On ne le sait que trop !...

Il faut bien être de son temps et de sa ville, accepter les influences malsaines qui surgissent on ne sait d'où, changer nos coutumes pour accepter les habitudes malpropres de tous les saligauds dont Montréal est le refuge !...

Ne faut-il pas subir ce qui nous domine ?

Tant que nous avons pu supposer que la malpropreté de la ville convenait mieux aux Israélites, nous avions un prétexte pour l'accepter d'aussi bonne grâce. A présent qu'on prévoit qu'il en est autrement, allons-nous continuer à nous la laisser imposer de la même manière ?...

Nous aimons qu'on nous paye de mots. Nous avons trop souvent préféré la flagornerie et la hâblerie !... Il n'y a que les gens de bien qui peuvent entendre toute la vérité, et civiquement nous n'y sommes pas. Pour devenir conséquents avec nous-mêmes, il faudrait cesser d'être veules. Au point de vue civique, en sommes-nous encore capables ? Notre force d'inertie est bien grande, et notre esprit public bien étroit !

N'avons-nous pas trop d'engouement pour les sépulcres blanchis ? Nous nous y attachons parfois jusqu'à ce qu'ils tombent en pièces. On pourrait tout renverser pour maintenir tel faiseur au pinacle, mais on ne donnerait pas un vote pour la sauvegarde d'une prérogative ; on ferait une révolution pour porter un pygmée quelconque, genre Giroux, sur le pavois, sans prendre la peine de lever un doigt pour le maintien d'un principe.

* * *

Quoi qu'il en soit, les rues de Montréal n'en restent pas moins sales, plus sales qu'à la Havane. Devons-nous y voir une marque indélébile de notre moralité civique ? "Les vices d'autrefois sont les moeurs d'aujourd'hui." Cette parole d'un moraliste serait applicable à notre cas.

La consigne est donc d'être malpropre.

En hiver il y aurait moins raison de l'être. Les cendres y contribuent beaucoup, et le sel bien davantage : il rend la neige des rues friable et mouyante comme du sable. Cette neige devient rapidement noire et infecte ; transportée par les piétons sur les trottoirs, elle les rend visqueux et dégoûtants au possible.

Cette malpropreté est bien volontaire. Ce ne sont pas les moyens qui nous manqueront quand il nous plaira de nous nettoyer. Le jour n'est pas éloigné où les revenus de la cité de Montréal atteindront dix millions de piastres annuellement. C'est beaucoup d'argent ! Ne pourrait-on pas en distraire un peu plus pour la toilette municipale ?...

C'est une vérité de La Palice que, pour tenir la ville plus propre, il faudrait dépenser plus d'argent à cette fin. Mais

le plus économe de nos échevins connaît trop bien que l'argent n'est pas fait pour se gaspiller, du moins de cette façon!... Et puis, en dépit de leur malpropreté, les rues sont encore passables en voiture automobile.

Comme toujours, les gens à l'aise peuvent s'en tirer. Quant aux menues classes, les plus nombreuses, partant les plus responsables du régime, c'est moins facile mais ce n'est que justice, la justice immanente des choses.

On n'a que les gouvernements qu'on mérite, même en politique municipale.

*
* *

On ne peut rien faire de plus.

La sagesse dit bien : Aide-toi, le ciel t'aidera. L'inconvénient est qu'il faut s'aider. Mais s'il fallait changer l'état de choses acceptés si bénévolement, ce serait assez pour dégoûter le premier venu dénué de tout civisme, n'ayant du zèle que pour le patronage ; assez, disons-nous, pour le dégoûter à jamais d'être échevin!...

Heureusement que nous ne sommes pas sauvages à ce point.

D'ailleurs le changement nous gâterait notre cher Montréal, que nous connaissons si bien, et dont le moindre cloaque nous est si familier ; notre cité si bien boueuse les jours de pluie, si bien remplie de poussière les jours de soleil!... Pourrions-nous jamais consentir à voir disparaître tout cela?...

Que deviendrons-nous ?

Grand Dieu ! n'avons-nous pas déjà assez d'embarras pour remplacer seulement un contrôleur?... Jugez donc s'il fallait faire maison nette ! Non, n'ouvrons point cette boîte de Pandore!...

Mais M. Blumenthal est là!... Qu'arrivera-t-il?

Saint-Sorlin.

Corporation Sole

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les événements qui se sont déroulés dans l'Etat du Maine, depuis une couple d'années, autour d'une question singulièrement épineuse, la tenure des propriétés paroissiales. Le superbe plaidoyer de maître Dupré devant le comité des lois du parlement de l'Etat du Maine, leur a montré une situation rigoureusement exacte, mais étrange à ce point que beaucoup, même parmi les amis de la cause, ont refusé d'y voir autre chose qu'une charge irréfléchie, inspirée par des préjugés sans nombre, par une sorte de sentiment aigri par la lutte sans trêve soutenue par les nôtres sous la verge de fer de certains évêques de la Nouvelle-Angleterre.

M. Dupré leur a montré comment, sans avis, les catholiques du diocèse de Portland ont été privés des droits les plus sacrés sur la simple demande de Mgr Healy. Mais l'Etat du Maine n'a pas été le seul à être affligé d'un pareil déni de justice, comme il n'est pas le seul, du reste, à posséder le triste honneur de voir des milliers de citoyens libres livrés à la curée des despotes assimilateurs.

J'ai souvenance qu'en 1903 se produisit un grand émoi dans le diocèse de Hartford, Connecticut, à la nouvelle que la législature de l'Etat venait, en changeant le mode d'élection des syndics paroissiaux, de priver les catholiques du droit d'exercer un certain contrôle sur les deniers contribués au culte. Et, en relisant les lettres de quelques patriotes qui me font l'honneur de m'écrire leurs impressions sur l'oeuvre de la REVUE, je retrouve une lettre racontant au long l'histoire de la législation spoliatrice adoptée par la législature du Connecticut, à la demande de feu l'évêque Tierney. Cette lettre est un véritable document historique que je tiens à vous citer en entier. Elle est écrite par un témoin oculaire, même plus, par un acteur, hélas ! impuissant contre le nombre, dans ce que je peux bien appeler

ce nouveau drame qui fait, avec tant d'autres, le fond de la vie des catholiques franco-américains. Lisons ensemble :

“ Oui, mon cher ami, j'étais présent à la législature du Connecticut, en 1903, lorsque fut changé, par une loi, le mode d'élection de nos syndics paroissiaux. Je me souviens de tout cela comme si c'était arrivé hier ; c'est même un drame auquel j'ai pris une part active.

“ Tu sais qu'avant 1903 le choix des syndics dans le diocèse de Hartford se faisait de la façon suivante : le curé convoquait une assemblée de paroisse ; cette assemblée choisissait deux membres d'un comité de trois, dont le curé était membre *ex-officio*. Ce comité, composé de deux laïques et du curé, choisissait ensuite à la majorité des voix les deux syndics de la paroisse. Ce système causait, paraît-il, quelques ennuis à certains curés, surtout dans les paroisses mixtes ou dirigées par des curés européens la plupart ligués avec l'évêque contre les Franco-Américains. C'est pour cela que Mgr Tierney demanda et obtint de la législature une loi confiant le choix des syndics au curé, à l'évêque et à son Grand Vicaire.

“ Pendant cette session de 1903 j'avais été très occupé avec un collègue, un “ good fellow ” qui ne disait pas grand'chose et ne faisait pas davantage, à surveiller certains projets de loi intéressant notre ville. Le Bill de Mgr Tierney passa à peu près inaperçu à la chambre basse, puis au sénat qui l'adopta un jeudi.

“ Le dimanche suivant, le curé de Putnam annonça en chaire qu'il n'aurait plus de trouble avec ses paroissiens pour le choix des syndics, qu'une loi recommandée adoptée par la législature venait d'arranger tout cela. C'était la première nouvelle qu'on en avait dans tout l'Etat. Le Dr Omer Larue, présent à la messe, arrivait à Hartford le mardi suivant et nous partîmes tous deux à la recherche des moyens de conjurer ce danger qui nous arrivait d'une façon aussi inattendue.

“ J'appris alors que le fameux bill n'attendait plus que la signature du gouverneur pour devenir loi. Avec un peu de travail de notre ami le sénateur Brown, le bill fut rappelé sans opposition par le sénat, tandis qu'une résolution demandant la même chose était présentée à la chambre des députés. Immédiatement, quelques bons Irlandais prétendirent que cette opposition au bill arrivait après coup et que la chambre n'avait pas besoin de se déjuger. On fit alors observer aux députés que le bill soulevant une très forte opposition qui se serait certainement manifestée à l'audience si on lui avait donné la publicité convenable ; que, dans tous les cas, la chambre basse pouvait fort bien suivre l'exemple du sénat qui venait d'accorder la reconsidération du projet. Cet avis prévalut.

“ Il y eut une nouvelle audience qui permit à un très grand nombre de nos compatriotes de protester contre une loi qui leur enlevait tout droit de représentation dans les affaires temporelles de leurs paroisses. Nos amis invoquèrent le principe connu : *No taxation without representation*, qui avait poussé les jeunes colonies américaines à prendre les armes

et ils firent remarquer que le bill était non seulement anti-américain mais de nature à causer des torts considérables à l'Eglise elle-même.

“ Une vive polémique fut soulevée dans les journaux. Pour ma part, je fus l'objet de visites assez a nusantes de la part de certains membres du clergé irlandais. Un d'entre eux qui se disait chargé de *pressentir* m'avertit charitablement que si je ne cessais pas de combattre le bill, c'en était fait de mon avenir politique. Je lui répondis que mon avenir politique ne devait plus être considéré lorsqu'il s'agissait d'un principe comme celui que nous défendions. Le bon abbé ne fut pas satisfait de ma réponse, mais il a tenu parole avec les siens en mettant un terme à ma carrière politique, ce dont je ne me plains pas du reste.

“ Beaucoup de députés dont certains irlandais dont les intérêts sont identiques aux nôtres, m'avaient promis avant l'audience de voter contre le bill de Mgr Tierney. Quelle ne fut pas ma surprise à l'audience de les entendre parler en faveur de la mesure qu'ils avaient promis de combattre. *O consistency, thou art a jewel!* L'un d'entre eux auquel je demandais des explications me répondait : “ Well, you know, we cannot come out in open opposition to our priest.” Ces braves gens préfèrent abandonner l'Eglise plutôt que de défendre leurs droits contre leurs curés. Voilà bien une des causes des millions de défections irlandaises dans l'Eglise des Etats-Unis.

“ Voyons maintenant le bill devant la Chambre. Le jour du vote, il y avait dans la salle des séances un grand nombre de prêtres, tous des Irlandais, venus, paraît-il, pour surveiller le vote des députés dont ils n'étaient pas sûrs. Un d'entre eux était assis près de moi et avait à sa droite un des députés de New London qui m'avait promis de voter contre le bill et qui vota pour sous l'œil du Révérend Père. Il me disait, après la séance, tout bas et dans l'oreille, qu'il n'avait pas pu refuser de voter pour le bill à son curé parce que ce dernier l'avait marié.

“ Je comptais faire certaines observations contre le bill devant les députés. Le président de la chambre, Michael Keenealy, dont l'origine n'est pas douteuse, décida qu'il n'y aurait pas de discussion. Le bill fut adopté. Et je t'assure que les curés n'ont plus de trouble ; ils ne consultent même pas, dans certaines paroisses, ceux qu'ils ont choisis, lorsqu'il s'agit de dépenser des sommes très considérables.

“ Et voilà, mon vieux, comment nous fûmes roulés par cette loi qui nous laisse piller tous les jours pour la plus grande gloire de Dieu ! ”

“ Et puis, tiens, écoute ceci. Puisque je suis en frais de t'écrire, je profite de l'occasion pour vous féliciter et vous remercier, toi, tes collègues et collaborateurs de la *Revue Franco-Américaine*, pour le travail colossal que vous faites pour la cause nationale. La REVUE est la meilleure publication française sur le continent américain !

“ Vous faites pénétrer la lumière brillante de la vérité à travers les menées ténébreuses des assimilateurs. Vous faites de l'histoire, une besogne rare, mais qui est indispensable pour réveiller nos endormis.

“ Je te souhaite tout le succès possible, même jusqu'au miracle. Continuez votre œuvre admirable, nous avons tous les yeux sur vous et la REVUE.”

Cette lettre est un peu longue pour être insérée dans une note, mais je suis certain que le lecteur ne s'en est guère aperçu. Quant au couplet de la fin, j'avoue y prendre un plaisir extrême. Au fait, un ami ne peut guère se montrer plus aimable tout en nous prouvant que nous ne sommes pas seuls à faire de l'histoire.

J. L. K.-Laflamme

L'eau d'alimentation de la ville de Montréal

M. A. Blumenthal, récemment élu échevin de la ville de Montréal par le quartier Saint-Louis, à une séance du conseil municipal, a posé une question du plus haut intérêt et qui peut se résumer comme suit :

Sait-on qu'il existe à Montréal des taudis infectes, d'une malpropreté sans nom, qui sont une menace constante pour la santé publique ?

La ville de Montréal a-t-elle l'intention d'adopter des règlements supprimant ce déplorable état de choses ?

M. Blumenthal mérite des félicitations pour son civisme éclairé. Personne ne peut connaître mieux que lui les taudis dangereux pour la santé publique, parce qu'ils se trouvent pour la plupart dans le quartier qui l'a élu.

Voilà un échevin que “l'égoïste et basse hantise de la réélection ne tient pas au cou comme un carcan,” dirait Allombert. Il n'a pas eu peur d'appeler les choses par leur nom et de dire, indirectement, leur fait à ses commettants. Bravo !

Mais il y a bien autre chose encore qu'un échevin avisé pourrait demander au Conseil de Ville. Ceci par exemple :

I. Sait-on que la ville de Montréal puise son eau d'alimentation dans le fleuve Saint-Laurent, à Lachine, en aval du confluent des rivières Saint-Laurent et Ottawa ?

2. Sait-on que les rivières Saint-Laurent et Ottawa et leurs affluents servent d'égouts à un immense territoire couvert de fermes, d'industries de toutes sortes, de villes considérables ?

3. Sait-on qu'à part Toronto, dont la population est d'environ 450,000 aujourd'hui et qui atteindra bientôt son petit million, il y a du côté canadien, sur les rives du Saint-Laurent, d'autres villes considérables dont la population augmente toujours, entre autres Niagara, Hamilton, Sainte-Catherine, Belleville, Kingston, Brockville, Cornwall, Valleyfield, Beauharnois, etc., etc., et nombre de villes du côté américain ; que sur l'Ottawa se trouvent les villes d'Ottawa, de Hull, Hawkesbury, les villages de Buckingham, Rigaud, Vaudreuil, Ste-Anne, etc., etc. ?

4. Sait-on que les habitants de ces villes et villages ont les mêmes nécessités que les habitants de Montréal, et que leurs égouts débouchent dans les rivières Saint-Laurent et Ottawa, qui ont leur confluent en amont de la prise d'eau d'alimentation pour la ville de Montréal ?

5. Sait-on qu'à part les matières excrémentielles les eaux de ces rivières charroient une énorme quantité, qui ira toujours en augmentant, d'eaux usées et contaminées par toutes sortes de manufactures, de tanneries, de tueries, d'abattoirs, de pulperies, de fabriques de produits chimiques, etc., situés soit sur les rivières Saint-Laurent et Ottawa soit le long de leurs affluents ainsi que des déchets innombrables en putréfaction ?

6. Sait-on qu'il existe une brochure intitulée : "Report on the improved water supply for the City of Montreal made to His Worship the Mayor and the Commissioners of the City of Montreal, Montreal, Quebec, Hering and Fuller consulting engineers, July 2, 1910 ?"

7. Sait-on que ce rapport contient des assertions qui sont en flagrante contradiction avec celles incontestables d'experts universellement connus ?

8. Sait-on que ledit rapport contient des chiffres fantaisistes qui porteraient à croire que les messieurs qui l'ont préparé sont ni compétents, ni même sérieux ?

9. Sait-on que l'eau d'alimentation de la ville de Montréal, à part d'être polluée, est une eau dure et insalubre ?

10. Sait-on que la ville de Montréal est admirablement située pour avoir un aqueduc par gravitation ?

11. Sait-on que cet aqueduc par gravitation pourrait fournir une eau pure salubre, douce et pouvant alimenter plusieurs millions d'habitants ?

12. Sait-on que ce système d'aqueduc par gravitation, pouvant ainsi fournir toute l'eau nécessaire, coûterait, moins cher à la ville de Montréal que le système de pompage actuel ?

13. (Nombre fatidique). Sait-on que la ville de Montréal détient le record pour la mortalité de ses habitants ?

Et enfin cet échevin avisé pourrait ajouter :

La ville de Montréal a-t-elle l'intention d'adopter une mesure mettant fin à ce déplorable état de choses, non pas par l'établissement d'un filtre qui n'enlèverait rien aux essences déposées dans son eau d'alimentation actuelle par ses généreux amis d'amont, mais en allant puiser aux sources mêmes des rivières, la belle, bonne et vraie eau du bon Dieu ?

— J. A. Lefebvre.

Réponse à M. C. B. . . demandant des renseignements sur la Malouf Mines Co., Ltd.

Vous me demandez où se trouve la mine Malouf. Veuillez relire mes chroniques financières sur cette propriété et vous y verrez qu'elle se trouve en plein domaine minier de Cobalt.

Jusqu'aujourd'hui il n'a guère été fait que des travaux d'exploration et voilà pourquoi les actions ne valent que 25cts. L'exploitation de la mine va commencer au printemps, m'affirme-t-on. Les directeurs sont à choisir le matériel nécessaire pour conduire l'entreprise à bonne fin.

Toutes les probabilités sont, au dire d'ingénieurs compétents, pour que la mine renferme les mêmes richesses que ses voisines, assurant ainsi le même avenir, et puisque vous désiriez vous intéresser à une mine de Cobalt, à ses débuts, je ne puis que vous recommander celle-ci, que j'étudie depuis longtemps et dont je suis la marche avec le plus grand soin.

Encore une fois, je crois que l'affaire est bonne. En tout cas, elle est soutenue par des personnalités marquantes du monde financier et industriel de Montréal.

J. A. L.



Est-ce orientation nouvelle de l'Eglise ?

L' "Indépendant, de Fall River, Mass., du 21 février 1912 contient la note suivante :

"Le cardinal O'Connell et l'opéra de Boston

Les journaux de Boston publient une lettre du cardinal O'Connell à M. Eben-D. Jordan, dans laquelle Son Eminence parle de l'intérêt qu'il porte à l'opéra de Boston.

Il en profite pour transmettre à M. Jordan sa contribution au fonds prélevé dans l'intérêt de cette institution récemment menacée de banqueroute.

"Ce serait profondément déplorable, écrit-il, si l'opéra devait cesser d'exister faute d'encouragement."

Les journaux de la métropole ne mentionnent pas le montant de la souscription de Son Eminence; mais on a lieu de croire qu'il est important."

Le cardinal irlandais vient de faire un beau geste, n'est-ce pas? Mécène jouissait d'un immense crédit auprès d'Auguste, empereur des Romains, et il s'en servait pour combler de bienfaits plus d'un "lyreux," mais onques on ne vit prince de l'Eglise catholique encourager des œuvres comme "Carmen" la zingara, Mme "Butterfly," "La Juive," "La Vie de Bohème, Salomé, de Strauss, Pelléas et Mélisande, etc. Pour du nouveau, en voilà, et dernier genre, encore.

Evidemment il n'y a pas de nécessiteux catholiques dans l'archidiocèse de Boston. Toutefois—me sera-t-il permis de le penser,—Son Eminence aurait pu, avant de faire son chèque, se renseigner auprès de ses suffragants; là, sans doute, on aurait trouvé où placer cet argent: il y a si peu

longtemps que Mgr de Portland fermait les portes de l'orphélinat franco-américain de Biddeford.

J'ai peut-être tort de trouver le procédé étrange, car l'éminent cardinal irlandais fera sa part à chacun. Son peuple est excessivement généreux, si l'on en juge par la coupure de l' "Etoile," de Lowell, Mass., du 11 décembre 1911, que je me permets de reproduire :

CADEAU PRINCIER

Les Catholiques de l'Archevêché de Boston offriront \$100,000 au Cardinal

Un cadeau en argent qui s'élèvera à \$100,000 sera présenté au cardinal O'Connell, à un magnifique banquet qui doit lui être offert à l'hôtel Somerset, à Boston, à son retour de Rome, par les catholiques de l'archevêché de Boston, afin de montrer leur appréciation du grand honneur qui leur a été fait par l'élévation de leur archevêque au cardinalat.

Des blancs de souscriptions sont en circulation parmi les catholiques. Chaque personne qui contribue donne au moins \$100. Un don de \$1500 a été fait et plusieurs de \$1000, et d'autres encore plus nombreux de \$500.

La Fédération des Sociétés catholiques dirige la campagne de souscriptions. On a pensé que quelque chose devrait être fait pour montrer l'appréciation des catholiques pour l'honneur fait à l'archevêché, et on a décidé de faire cette offrande au nouveau cardinal.

Un comité s'occupe de la chose depuis deux semaines, et les chefs des différentes sociétés catholiques furent invités à y participer.

Depuis ce temps-là, plusieurs blancs de souscriptions circulent. Malgré qu'il n'y ait pas encore eu d'assemblée du comité général, pour établir les comptes, on croit qu'on n'est pas loin des \$100,000.

*
* * *

N'insistez pas, c'est inutile

On écrit de Providence, R. I. (1) que les évêques de l'ar-

(1) "Le Messager," de Lewiston, 21 février 1912.

chidiocèse de Milwaukee viennent de publier une lettre collective lue au prône dans toutes les églises, dimanche, le 18 février, au sujet des Polonais catholiques qui demandent à Rome un épiscopat polonais.

Il y a une trentaine d'années, les Allemands obtinrent de Rome, malgré les prétentions, les exigences des prélats irlandais des Etats-Unis, le cardinal Gibbons en tête, la nomination d'évêques de leur race.

Aujourd'hui les Polonais, tout comme les Allemands d'autrefois, veulent que leurs groupes ethniques soient reconnus et honorés par Rome.

Inutile de rappeler que les deux races ne s'aiment pas et que les Polonais n'ont pas à craindre l'arrivée de Guillaume et de ses Teutons. Aussi l'on se bat ferme et les prélats allemands, Mgr Messmer, archevêque de Milwaukee, Mgr Schwebach, de la Crosse, Mgr Els, de Marquette, Mgr Shinner, de Superior, etc., n'ont-ils rien trouvé de mieux que de condamner deux journaux pour leur nationalisme et une société nationale polonaise pour la défense de leurs droits.

La lettre de Providence qui sent son irlandais d'ici, prend prétexte pour ajouter :

“ Dans tous les cas, cette agitation partielle et ces violences de langage ne font jamais bonne impression à Rome, et ce n'est que de Rome que l'on pourra obtenir des résultats durables.

“ Pendant que l'on verse des torrents d'éloquence et des flots de littérature dans nos assemblées, nos fêtes et nos journaux, les autres, dans le silence et la tranquillité, envoient mémoires et statistiques, cadeaux et protestations de soumission à Rome, et leur travail, quoique moins bruyant, est bien plus efficace.

“ Aujourd'hui, si nous voulons nous faire entendre à Rome et obtenir ce que nous demandons, il faut aller lentement, suivre le canal ordinaire, fonder nos réclamations sur des faits et des chiffres.”

Vous avez bien lu “ envoient mémoires et statistiques (on “ aurait pu ajouter, “ secrets,” mensonger, perfides), cadeaux “ et protestations de soumission à Rome, etc.,” et enfin

“cette lettre conseille de “suivre le canal ordinaire.” Nous le connaissons bien ce canal ordinaire, et celui qui donne le conseil de le suivre sait lui aussi parfaitement à quoi s'en tenir. Il semble ne pas avoir de débouché pour nous, les Français d'Amérique. Il y a une écluse qui ne s'ouvre pas quand nos navigateurs veulent faire parvenir au port nos mémoires et statistiques publiques, nos protestations de soumission, réclamations appuyées par des faits et des chiffres réels
Quant à nos cadeaux.....

L'éclusier qui garde actuellement le bassin intérieur où aboutit le canal, trouve, paraît-il, que ces navigateurs n'ont pas assez d'expérience, qu'ils sont trop jeunes, qu'ils sont trop petits et d'avance ils sont condamnés à toujours être petits, puisqu'aucun d'eux ne peut dire avec la chanson. “Il grandira car il est espagnol.”

* *
*

Les pieds dans les plats

“Le Patriote” de Duck Lake, du 15 février 1912, publie :

De quoi se mêle-t-il ?

Le “Tablet, de Londres, au dire de l'impartiale revue “America,” fut “autrefois” une publication catholique respectable.”

Depuis une vingtaine de mois toutefois, c'est-à-dire depuis qu'il s'occupe des questions canadiennes,—celles de l'Ouest surtout—avec la savante compétence d'un rustaud malappris, il a commis plus de bourdes qu'il ne suffit à mériter la note sévère qu'on lui applique, très justement, dans tous les milieux impartiaux où la doctrine tapageuse de Joe Chamberlain n'est pas érigée sottement à la hauteur d'un dogme catholique.

La dernière gaffe du “Tablet ” a trait à la brûlante question des écoles dans les territoires qui seront prochainement annexés au Manitoba. Voici ses paroles que l'on ne s'étonnerait pas de rencontrer dans un journal orangiste, mais qui détonnent singulièrement dans une feuille catholique, qui passe, à tort ou à raison pour être l'organe du

cardinal Bourne : " Sur ce point (l'extension des frontières manitobaines) on ne voit pas bien où pourrait se trouver la difficulté. Si le Manitoba élargit ses frontières, son système actuel d'éducation devrait certainement s'étendre au nouveau territoire."

Et voilà comment le " Tablet," avec un cynisme écœurant, serait prêt d'un trait de plume à supprimer les droits catholiques.

La " Tablet vient donc de commettre de nouvelles gaffes. Dans sa haine du français, il vient de se rendre coupable d'une criante injustice pour les nôtres. Il semble même se réjouir de constater que les catholiques seront privés de leurs droits dans l'hypothèse de l'extension des limites du Manitoba. Nous signalons tout cet article à l'attention de Mgr Sbarretti à Rome. Nous savons que Sa Grandeur s'intéresse vivement à notre REVUE. Nous la supplions humblement de prendre le " Tablet" et de le porter à la Consistoriale ou à Son Eminence le Secrétaire d'Etat, et d'employer toute son influence pour faire donner une verte semonce à cet organe qui se mêle des choses canadiennes, au détriment de la foi catholique et des intérêts de la race française, qui ne veut pas mourir.

Michel Renouf.

Il manque une clause à la loi électorale de M. Gouin

Le suffrage universel est pratiquement établi dans la province de Québec par la nouvelle loi amendant la loi électorale.

Cette loi établit que tout homme gagnant \$10 par mois est électeur. Elle accorde donc le droit de vote à tous les hommes de la province, exception faite des fainéants et des vagabonds, sans moyen d'existence connu.

Le vote plural qui existait dans la Province depuis le temps de l'administration coloniale disparaît.

Par cette loi l'évaluation de la propriété donnant droit

de vote n'est pas nécessaire. Si un père prouve qu'il est propriétaire, fermier, locataire ou sous-locataire, quelle que soit la valeur de la propriété, il aura droit de vote, et, avec lui, ses fils l'auront également. Elle prévoit le cas des petits-fils demeurant avec leur grand père. Le droit de voter est accordé aux prêtres, aux professeurs, aux instituteurs, sur leur titre professionnel, et rien de plus.

La loi prévoit que la loi viendra en vigueur le premier mars 1913. Ce délai est nécessaire à la confection des nouvelles listes électorales.

Une clause spéciale établit le principe qu'un électeur n'a droit de voter qu'une seule fois dans une élection. Il doit voter dans la division électorale où il a domicile.

Si j'étais député je proposerais une autre clause spéciale qui serait la suivante :

Le vote sera obligatoire. Tout électeur négligeant ou refusant d'exercer son vote dans une élection sera condamné à cinq piastres d'amende, pour la première offense et sera privé de son droit d'électeur pendant dix ans pour chaque offense subséquente. Toutefois cette clause ne s'appliquera pas à l'électeur malade pouvant fournir un certificat de médecin, ni à celui qui sera, le jour de la votation, à une distance d'au moins vingt milles du lieu où il doit exercer son vote.

Cette clause tuerait du coup l'exploitation éhontée du partisan "convaincu," ce partisan "ardent" et presque "violent" qui ne voterait jamais contre son parti—bleu, blanc ou rouge—mais qui exige, ou sinon il restera chez lui le jour de la votation : 1° qu'on le trimbale de paroisse en paroisse, chaque fois qu'il y a une assemblée publique ; 2° qu'on le bourre de fruits, lui et ses enfants ; 3° qu'on lui emplisse ses poches de cigares ; 4° qu'on le régale de liqueurs de toutes sortes, pendant au moins trois semaines ou un mois, et enfin 5° qu'on lui paie, pour lui et son "cheval," la journée qu'il perd pour se rendre au bureau de votation.

En un mot, dans certains comtés, chaque partisan convaincu coûte au malheureux candidat—sans compter les

ennuis d'une promiscuité énervante—de dix à vingt piastres. Beaucoup plus que celui qui se vend carrément.

Voilà ce que l'on a fait de l'électorat dans certains coins du pays. C'est la faute des "politiciens."

Ils sont pourtant capables de réparer une partie du mal qu'ils ont fait, et le moyen c'est de rendre le vote obligatoire. Et, quand ils se présenteront devant ce peuple qu' "ils aiment tant" ils pourront toujours avoir la consolation de se dire en pensant à leurs partisans "convaincus : Vous autres, mes vieux, j'ai fini de vous gaver et de me ruiner pour vous, faites votre devoir de citoyen ou sinon l'amende ou la déqualification.

Charles Bourgoïn.

Correspondance

Nous avons reçu la lettre suivante :

Mon cher administrateur,

Permettez-moi de contribuer au succès de votre œuvre en vous envoyant les dix dollars ci-inclus. Prière de ne pas mentionner mon nom. Vous savez pourquoi. Continuez votre campagne donnez des coups tant que vous pourrez, car autrement vous en recevrez et par le temps qui court, et pour nous Canadiens-Français, il vaut mieux, je crois, donner que recevoir. Laissez les disciples de Jérémie dans leur coin et conduisez les autres, ceux qui ont du cœur, conduisez-les au feu. Vous recevrez des œufs pourris, des crachats, même du dedans, mais vous ferez votre devoir et peu importe le reste.

Merci pour les dix dollars. Quant aux crachats et aux œufs pourris, n'ayez crainte, si jamais ils nous atteignaient, on s'apercevrait que nous avons mis de côté la doctrine du... "présentez l'autre joue." Les petites intrigues *du dedans* nous laissent froid.

Quelle lutte pourrait-on faire et avec quels résultats !... si nous avions un millier de patriotes, comme vous, qui sauraient de temps en temps mettre la main à la roue, envoyer quelques dollars.

Merci pour votre encouragement.

L'ADMINISTRATEUR.

“La vraie presse catholique” — “Il vaut mieux commettre des erreurs que de subir l’esclavage”

Feu Martin I. J. Griffin, dont l’habileté et l’honnêteté sont si généralement et si hautement proclamées par toute la presse catholique, écrivit, peu de temps avant sa mort, (1) un article sur le sujet tant débattu de la “vraie presse catholique.” Cet article posthume est publié dans le numéro de janvier des “American Catholic Historical Researches (pp. 36-39).

M. Griffin était le doyen de la presse catholique américaine, un écrivain sans peur, plein de franchise, et ces détails, rapprochés du fait qu’il est passé là-haut recevoir sa récompense, ajoutent encore plus de poids aux opinions qu’il exprime sur le sujet que nous étudions.

Son article est trop long pour être reproduit en entier, mais nous croyons qu’il est de notre devoir d’en reproduire les principaux passages :

“La “vraie presse catholique,” d’après l’abbé Toomey, (2) n’est pas établie par des individus, laïques ou clercs, mais par les évêques—à titre d’organes officiels—ayant à cause de cela l’Eglise derrière eux—parlant d’autorité—et de ce fait “portant l’avenir du journalisme catholique.”

“Pas du tout, M. l’abbé. Une des raisons pour lesquelles nos gens n’accordent pas un encouragement généreux aux journaux qui sont des “organes officiels,” c’est qu’ils supposent que ces journaux ne sont pas libres, qu’ils ne doivent pas parler autrement qu’on leur permet de le faire, ou qu’ils ont toujours dans l’idée qu’un prélat a les yeux rivés sur le rédacteur, ou que le prélat pousse du coude celui qui écrit.

(1) Voir *Review*, vol. XVIII, No 23, pp. 690 suiv.

(2) Voir *Review*, vol. XVIII, No 18, pp. 518, suiv. 624, 647.

“ De notre temps, les “ organes officiels ” ne réussissent pas mieux que les journaux non revêtus de cette sanction. On a porté à ma connaissance le cas d’un journal dont l’insuccès était dû, au dire même de son rédacteur-proprétaire, au fait qu’il était un “ organe officiel ”—un fait qui “ l’a tué, ” c’est l’expression dont il s’est servi. Les gens lui ont refusé leur patronage parce que c’était l’organe de l’évêque. Cependant, l’éditeur qui avait placé de l’argent dans l’entreprise a fait une perte considérable. Les gens aimaient l’évêque mais pas sa politique. Voyez !

“ Si une vaste majorité ” de notre peuple a “ été avertie ” de la nécessité d’une presse et n’a pas été “ plus empressée à reconnaître ” sa puissance, même lorsque des évêques et des prêtres l’ont pressé de le faire, pensez-vous que ce même peuple sera plus “ prompt ” à accepter un journal parce que fondé ou possédé par un évêque, à moins que ce dernier ne force presque ses prêtres à l’imposer à leurs ouailles ?

“ Oh, non ! Les lecteurs catholiques ne sont pas attirés par cette dénomination “ d’organe officiel. ” Ce titre est un appas pour la réclame commerciale protestante. Il ne gagne pas les annonceurs catholiques mieux avisés. Les efforts que l’on fait, même de nos jours, pour quasi forcer nos gens à recevoir les journaux fondés par des évêques ne sont pas couronnés de succès... ”

“ Un journal revêtu de l’approbation épiscopale peut être un journal “ vraiment catholique, ” mais cette approbation n’est pas une condition essentielle pour qu’il soit “ véritablement catholique. ” Le problème... c’est de trouver des gens qui lisent nos journaux. Les lecteurs ne peuvent pas être attirés par une “ approbation épiscopale ” ni par un journal possédé par un évêque ou reconnu comme “ journal diocésain. ” Le fait qu’il est un “ organe officiel ” en fait simplement un porte-voix ou lie la langue à l’expression de ses idées, de telle sorte qu’il se trouve disqualifié auprès des laïques intelligents.

“ L’opinion personnelle d’un rédacteur n’a pas besoin de s’écarter du “ point de vue catholique ” dans un journal qui est la propriété d’un particulier. Pas plus que dans le journal d’un évêque une assertion ne devient pas nécessairement autre chose que l’“ opinion personnelle du rédacteur, ” parce que souvent les journaux “ approuvés ” ont des opinions très divergentes au “ point de vue catholique ” sur les “ questions du jour, ”

“ Plutôt des erreurs que l’esclavage ” a dit l’archevêque

Ryan dans le sermon qu'il a prononcé au jubilé de la fondation du Siège de Baltimore en 1889, et en se faisant l'avocat de la liberté des articles de rédaction...

"Les évêques ont eu du trouble avec les "organes officiels." Une presse "vraiment catholique" est une presse libre—la vérité rend libre. S'il ne tient pas qu'à garder sa situation, un rédacteur s'éraille s'il n'est pas libre et n'ayant que Dieu et sa conscience comme censeurs de sa pensée. "Plutôt des erreurs que l'esclavage."

Si M. Griffin a été vraiment un grand journaliste, c'est qu'il a été honnête et sans peur et qu'il a trouvé les moyens de créer des organes dans lesquels il a pu exprimer ses opinions librement. S'il avait été forcé, pour garder une situation, de se vendre dans une sorte "d'esclavage" intellectuel, il serait mort sans que l'on honore et chante sa mémoire, et la grande somme de bien qu'il a accomplie serait restée, pour une large part, inaccomplie. "Plutôt des erreurs que l'esclavage!"

Donnez-nous une presse catholique libre et sans entraves, des évêques de la trempe de l'immortel Ketteler pour encourager le peuple à la lutte et l'encourager, et la vérité et la justice triompheront.

Arthur Preuss.

Traduit de "The Catholic Fortnightly Review," Techny, Ills.—Vol. XIX p. 100 et suiv.

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(Suite)

Pourtant, un coup de lumière, et le tableau devenait féérique : le noir et le gris s'évanouissaient dans un ruissellement de pierreries pâles, une magie de couleurs tendres et de rayons fondus. Souvent, au coucher du soleil, le marais se changeait en un lac d'or, glacé de mauve, de bleu, de rose ; les bois lointains, les villages posés au bord de l'eau, les barrières et les poteaux demi-émergés prenaient une teinte légère et chaude ; les bouquets d'arbres dépouillés, dressés comme des îlots au milieu de l'étendue calme, avaient tant de finesse aérienne qu'on eût cru les voir flotter.

Mais qu'importait à Léa toute cette poésie simple, tranquille et grande ? Elle ne rêvait que de Paris, Paris, Paris ! Là-bas, on ne sentait pas le froid ; on n'entendait ni le vent, ni la pluie ; pendant qu'à la ferme, les vaches, rentrées aux étables, mugissaient longttement dans le soir, que les sabots clapotaient parmi les flaques, dans la cour boueuse, la grande cité resplendissait, les équipages roulaient dans l'étincellement des magasins de merveilles, la foule se pressait vers les théâtres. C'étaient, de toutes parts, des accords d'orchestre, des bruissements de soie, des visions d'élégance ; c'était le torrent de vie ardente, tourbillonnante, où il doit faire bon se plonger, se griser !..

Le docteur, soupçonnant la vérité, et n'osant la crier tout haut, de peur de déchaîner un orage, répétait sans cesse :

—Il faut absolument vous remonter le moral, Mademoiselle et vaincre votre dégoût pour la nourriture ! Prenez garde ! à votre âge on ne joue pas impunément avec sa santé si vous alliez tomber dangereusement malade !

Une fois, elle répondit en un rire étrange :

—Tant mieux !

En entendant de pareilles divagations, le fermier serrait les poings, et finissait par sortir. Ah ! ce n'était guère le moment de parler de mariage, de transmettre une proposition sérieuse ; vingt fois déjà il avait ouvert la bouche pour prononcer le nom de Louis Chaumel ; vingt fois il avait reculé devant la confiance, car, sans se l'avouer, le malheureux avait peur... Oui, peur d'un coup qui jetterait à bas sa consolation et son espoir suprêmes !

Or, un beau jour, Léa se lassa de ce régime et de cette claustration ; à la stupeur générale, elle se leva vers huit heures, accepta ce qu'on lui servit ; Maître Bienaimé, assailli par mille pensées bizarres, l'accueillit d'un air soupçonneux. Elle voulait sortir au plus tôt, car elle avait son plan : il s'agissait de trouver un nouvel intermédiaire pour sa correspondance avec Amélie ! Sa conscience avait beau protester contre ce mépris, si coupable, des ordres paternels, Léa n'écoutait plus ; elle allait, emportée comme un fétu saisi par un tourbillon !

Mlle Brissot ignorait complètement si son père avait écrit à Mme Lagarde. Elle le saurait ; elle confierait à sa tante qu'elle était résolue à en finir, et surtout, surtout, elle entendrait parler encore de ce Roger dont le souvenir ne la quittait plus !

Oh ! devenir une dame de Paris ! épouser un être charmant qui serait toujours à ses genoux, épiant ses moindres désirs pour les satisfaire ! se promener fièrement à son bras le long des boulevards étincelants, écouter les choses fines, flatteuses que seul il savait murmurer et qui faisaient délicieusement sourire ! Etre choyée, idolâtrée, par la tante Amélie ! Vivre dans un enchantement et dans un triomphe perpétuels !

En attendant, elle s'autorisait de vagues paroles, arrachées au médecin, pour mener l'existence la plus vide et la plus fantasque; quand il faisait beau, elle errait à l'aventure le long des chemins, et les gens du pays avaient peine à la reconnaître ! On ne soumet point, sans dommage, son tempérament à une épreuve comme celle que Léa venait d'imposer au sien ; ses joues prenaient la matité de l'ivoire, ses orbites se cernaient largement, son profil mutin s'allongeait, et, ce qui était pis, la folie du logis régnait en souveraine sur cet organisme énervé outre mesure ! A la Closerie, l'air sentait la tempête : Brissot ne pouvait plus se le dissimuler : sa fille le bravait absolument, et une telle situation n'est pas de celle qui durent...

Par un après midi de pluie et de vent, Mathilde, qui triait du linge, entendit s'élever du cabinet voisin les voix irritées de son père et de sa soeur.

— Non, c'est inutile, déclarait Léa d'un ton préemptoire ; il y a des choses qu'on ne me fera pas faire maintenant !

— Qui est-ce qui commande ici ! clama le fermier, assénant un coup de poing sur la table.

— Seigneur Jésus ! soupira Mathilde, en se relevant aussi blanche que le linge entassé autour d'elle.

Mais la jeune révoltée répliquait, le verbe haut :

— A l'impossible nul n'est tenu !

— L'impossible ! abreuver des veaux de huit jours ! Voilà qui est dur et fatigant, n'est-ce pas ? Tu es donc devenue une propre à rien ?

— Vous le dites ; je ne suis propre à rien ici, parce que ce n'est pas ma place ; j'y suis malade, j'y mourrais, je ne veux pas y rester et je n'y resterai pas !

Brissot se leva et, tendant le cou, penchant le buste au-dessus de la table qui craquait sous la pression de ses mains

— Où iras-tu ? proféra-t-il.

— Cela me regarde.

— Et de quoi vivras tu ?

—Je ne suis pas “sans rien !”

—Tu n’as pas un sou à l’heure qu’il est ! Tu es mineure, et c’est moi qui dispose de tout, tu entends !

La petite tête orgueilleuse se redressa.

—J’ai les clos que ma marraine m’a donnés pour ma dot !

—Alors tu prétends te marier ! articula Brissot d’une voix rauque.

—C’est mon affaire.

De pourpre, il devint pâle, d’une pâleur terreuse... Non, il ne méritait pas d’être ainsi traité par sa fille ! Le respect filial est toujours une obligation sacrée, même à l’égard des parents indignes, et, à plus forte raison, à l’égard d’un homme tel que Brissot. Si, comme beaucoup de paysans, il ignorait les tendresses de langage et les démonstrations affectueuses, si son humeur se ressentait souvent de ses chagrins, il n’en était pas moins un bon père, veillant jalousement sur le bien-être de ses enfants ; pour eux il avait peiné, sué sang et eau... Il ne sut plus se contenir !

—Et si je te mettais dehors tout de suite, à la minute, s’écria-t-il, comment t’y prendrais-tu ? qu’est-ce que tu deviendrais ?

Elle eut un rire strident, nerveux, et s’échappa, telle qu’elle était, avec ses pantoufles, son peignoir rouge et son tablier rose. Cette fois, le fermier n’essaya pas de la retenir ; ses jambes vacillaient, et il s’écroula, comme assommé, sur une chaise..

Elle était déjà loin, dans la campagne : elle marchait, marchait, convulsivement raidie, en proie à une sorte de désespoir, mêlé d’une farouche résolution.

—Ah ! on verra, murmurait-elle entre ses dents, on verra qui de nous deux..

Bientôt, l’eau boueuse qui remplissait les ornières eut imprégné les minces chaussures de Léa ; une averse nouvelle surprit la jeune fille au haut de la côte, mais elle éprouvait

je ne sais quelle sombre joie à sentir les énormes gouttes ruisseler sur son cou, inonder son front, transpercer sa robe.

—Tant mieux si je suis mouillée ! pensait-elle ; tant mieux si j'ai du mal ! Je voudrais tomber là !. . Il faut que cela finisse d'une façon ou d'une autre !

Inconsciemment, elle tourna sur la droite ; elle avait les membres glacés et la tête en feu ; à travers le voile blond de ses mèches voletantes, et le voile gris de la pluie poussée par masses, le paysage échevelé lui paraissait irréel. Mais, comme l'ondée redoublait de fureur, elle frissonna et chercha instinctivement un abri.

Au bout de deux minutes, elle aperçut, au bord du chemin chargé de pierres, un hangar étroit, et se glissa précipitamment sous la toiture de chaume, simplement soutenue par des piliers de maçonnerie. La bise rageait, le courant d'air était violent, et Léa rabattit sur sa tête un pan de son tablier.

— . . Vous ! vous ici !. .

Au son de cette voix, elle tressaille, écarte ses cheveux, et fixe devant elle un regard insensé. . Un visage connu lui apparaît comme dans un brouillard, un visage anxieux qui se penche vers le sien.

—Dans quel état, mon Dieu ! et qu'est-ce que vous faites là, pauvre petite ! reprend Louis Chaumel.

—C'est vrai, murmure Léa, je suis un peu trempée.

—Un peu . . exclame-t-il, examinant la figure tirée. Mais vous ne pouvez pas rester comme cela ! vous risquez de vous tuer.

Elle se tut, pendant qu'il continuait de l'observer avec une commisération profonde, n'osant la questionner davantage, mais sachant bien qu'il n'allait pas la laisser là, grelottante et transie, comme un pauvre oiselet surpris par la tourmente.

—Vous ne reconnaissez donc plus la Haie-d'Epine ? fit-il, guidant Léa vers l'autre extrémité du hangar, et lui montrant les toits des écuries.

—Non, je ne savais pas où j'étais, répondit-elle d'un accent bizarre, je ne savais pas du tout. .

—Entrez bien vite chez nous, reprit Louis ; ma mère y est. Un bon feu et une tasse de café vous réchaufferont. . . Excusez ma tenue : je viens d'aider mes gens à finir l'épandage. Par un temps pareil, il ne fait pas bon s'éterniser dehors.

. . . Quelques minutes après, sans trop savoir comment, Léa se trouvait dans la grande salle où, tant de fois elle avait joué avec Berthe. Pelotonnée au coin de l'âtre flambant, dans un vieux fauteuil de velours d'Utrecht, elle regardait sa robe, d'où s'exhalait une buée, et buvait à petits coups dans une tasse de porcelaine de café que Mme Chaumel venait de lui apporter.

Là régnait une atmosphère de bien-être, de dignité, de vie large et simple ; on sentait, dans les détails, un certain souci de confort inconnu à la Closerie. Une paix immense tombait des lambris de chêne, des rideaux verts aux plis raides, aux franges garnies de boules, de quelques gravures évidemment choisies par un goût délicat, et surtout du Christ ancien, étendant au-dessus du foyer ses bras qui bénissent et qui protègent.

Léa remercia en rendant la tasse, et fit un mouvement.

—Ne t'en va pas encore, ma fille, dit Mme Chaumel ; prends le temps de te sécher comme il faut.

Elle s'éloigna, soupirant imperceptiblement. . . On l'entendit, par la porte restée ouverte, aller et venir dans la pièce contiguë. La fille du fermier, prise d'engourdissement, avait fermé les yeux. En relevant les paupières, elle aperçut Louis devant elle. Il avait changé de vêtements ; debout à deux pas, il la regardait, une lumière intense sur le visage.

—Léa, dit-il avec une douceur respectueuse, infinie, votre père ne vous a pas encore parlé de. . . de mes idées ?

Très surprise, elle se tendit un peu en avant.

—Je vois que non, poursuivit le jeune cultivateur ; en tout cas, il m'a permis de vous en parler moi-même, à l'occasion. Cela ne peut pas vous offenser, vous me connaissez bien, et depuis si longtemps ! Léa. . . reprit-il très ému, en s'inclinant

vers elle, je suis trop heureux de vous voir ici. . Dites-moi que vous voudrez bien y entrer un jour. . en maîtresse. . votre main dans la mienne.

Les sourcils haussés, les lèvres entr'ouvertes, elle écoutait avec stupeur.

—Votre femme ! s'écria-t-elle. Vous me demandez de devenir votre femme ?

—Oui, Léa, je vous le demande, avec le consentement de votre père, et devant le bon Dieu qui nous voit. .

—Pas cela, pas cela, je vous en prie ! interrompit-elle en l'arrêtant du geste.

—Vous dites ?

—C'est impossible, mon pauvre Louis, il n'y a rien de commun entre nous. .

Il la fixait d'un œil étrange et comme vide. . Le coup avait été si étourdissant, que, d'abord, il n'en sentit pas la douleur.

—Tout nous est commun, au contraire ! exclama-t-il. La race, le pays, les traditions, les habitudes. . Qu'est-ce que vous me dites donc ? Qu'est-ce que vous avez ? Remettez-vous, Léa ; je vous ai prise à l'improviste... j'ai eu tort, peut-être ; mais vous me permettrez bien de vous expliquer. .

—Non, non, c'est inutile ! repartit-elle, en se baissant vers la flamme qui courait et siffait parmi les bûches ; vous me parlez de traditions, vous n'avez que le ^{passé} passé à la bouche... On ne vit pas pour le passé : on vit pour l'avenir. Il faut que je voie le monde, à la fin ! J'en ai assez d'être enfermée à Clairville ; j'ai trop souffert chez nous pour vouloir, en me mariant, recommencer la même vie ! Je ne me marierai que pour sortir de là !

Le front de Louis se décolorait de seconde en seconde, ses doigts se crispaient sur le marbre de la cheminée.

—Mais vous ne comprenez pas, Léa ; vous ne comprenez pas...

Il ne trouvait que cela sur ses lèvres, et répétait sans fin, avec un peu d'égarement, les pauvres paroles, tandis que, le

bras à l'accouder et la main à la joue, elle présentait au jeune homme un profil durci, aux arêtes accusées par le vif rayonnement du feu. L'idée que son père et Louis s'étaient mis d'accord pour la faire céder, causait à la jeune fille une irritation singulière.

—Mais je vous aime, Léa ! reprit-il dans un élan ; je veux vous rendre heureuse ! Le bonheur, ce n'est pas l'éclat, ni le luxe, ni l'amusement ; vous valez mieux que cela ; vous sentez bien, allons, que vous êtes faite pour une existence plus sérieuse, plus utile.

—Je ne suis pas faite pour l'esclavage, répliqua-t-elle, tourmentant nerveusement sa petite bague d'argent ; et je sais qu'une femme, dans la culture, est une esclave et rien de plus !

Elle était trop excitée pour mesurer la portée de ses mots, trop influencée par une autre image pour sentir, désormais, le charme, la valeur, la distinction réelle de l'être simple et fort qui lui tendait la main.

—Oh ! s'écria Louis d'une voix étranglée, comme vous êtes injuste !

Vivait-il réellement cette scène inouïe ? Non cela ne se pouvait pas... Cette petite créature orgueilleuse, révoltée, à l'âme désespérément creuse et frivole, non, non, ce n'était pas elle... Et cet homme qui se tenait là, confondu, en proie à la déception la plus sanglante et à la souffrance la plus imméritée, non, non, ce n'était pas lui !

—Une esclave ! poursuivit-il sourdement ; est-ce ainsi que votre père a traité votre mère, que mon père, à moi, a traité la mienne ? Si vous me croyez capable de jouer un rôle de tyran... vous me jugez bien mal, ma pauvre enfant, et vous me connaissez bien peu...

A cet accent, elle releva la tête, prenant à demi conscience du mal qu'elle lui infligeait, vaguement troublée par la révélation de cet amour dont elle ne pénétrait pas l'essence et dont elle n'était pas digne.

—Il ne faudrait pas vous chagriner à cause de moi, murmura-t-elle.

—C'est que vous me dites des choses, aujourd'hui... répondit Louis Chaumel avec un douloureux sourire. Vous me déconcertez, je ne sais plus où j'en suis.

Et son regard ajoutait, suppliant :

—Par pitié, montrez-vous sous un autre aspect... Eveillez-moi du rêve cruel que je fais.

—Voyez-vous, prononça-t-elle avec emphase, ce n'est pas ma faute : je ne puis pas supporter la vie terre-à-terre...

Le jeune homme bondit :

—Moi non plus, Léa ! déclara-t-il avec force ; je veux m'élever, et il faut absolument que je vous emporte avec moi.. Allons, soyez bonne, soyez *vous*. Ce qui fait la noblesse d'une existence, c'est le but poursuivi, ce sont les pensées, les sentiments, vous le savez bien, au fond, dit-il en s'asseyant près d'elle, et en s'emparant de la petite main qui reposait sur l'accoudoir... Vous voilà plus calme... Ne me répondez pas... Ecoutez-moi seulement. Vous verrez comme notre vie sera belle, intéressante, comme nous aimerons le bon Dieu à nous deux, comme on l'aimera chez nous. De quoi avez-vous peur ? Est-ce que j'oublierai qu'on a besoin d'un peu de distraction à votre âge ? Est-ce que je prétends vous cloîtrer ou vous fatiguer ? Vous serez ici comme une petite reine ! Vous surveillerez, vous dirigerez... et quand il vous faudra joindre l'exemple au précepte, vous verrez, Léa, qu'il ne vous en coûtera pas du tout !..

Elle fermait à demi les yeux, et il se trompait à l'abandon lassé de cette attitude...

—Ce n'est certes pas moi qui couperai les ailes à votre esprit, continua-t-il en retrouvant son beau sourire jeune. Nous causerons, nous deux, tant qu'il vous plaira. Habiter un village n'est pas s'interdire toute communication avec le reste du monde ; si cela peut vous être agréable, nous suivrons ensemble le mouvement des idées, des choses actuelles. Allons, c'est *oui* ? conclut-il après un silence. Vous voulez ?

—Mais non, je ne veux pas ! s'écria-t-elle, en retirant brusquement sa main.

Elle reculait si violemment, que son fauteuil aussi recula d'une secousse ; ce mouvement la plaça dans l'ombre... Le jeune homme eut l'impression de la voir diminuer, flotter... de ne plus trouver devant lui qu'une forme vaine et vide.

—Vous me refusez alors... vous me refusez... balbutia-t-il presque machinalement.

Oh ! eût-il jamais cru que le don de son cœur, l'hommage de sa vie serait accueilli de la sorte... qu'elle le repousserait ainsi, alors qu'il lui ouvrait toute grande sa maison prospère et bénie, asile de la foi, de l'honneur, des plus saintes tendresses, des plus nobles vertus !

—Oubliez-moi, répondit-elle ; choisissez une femme qui partage vos goûts : cela ne vous sera pas difficile.

—Je me trompais, alors, fit-il d'une voix hachée ; je me trompais en pensant que vous auriez confiance en moi... que vous voudriez bien vous laisser guider, vous laisser aimer par moi... croire à une affection, à un dévouement uniques... uniques, répétait-il. Et, dans sa bouche, ce mot sonnait comme un glas.

—C'est donc fini... fini... ajouta-t-il sans savoir ce qu'il disait.

Oui, fini, pauvre Louis Chaumel ; son bandeau se déchirait sous cette main légère et inconsciente... Il était bien forcé, maintenant, de voir Léa telle qu'il ne l'avait jamais vue... telle qu'elle était devenue !

—Vous me refusez, et sans me donner aucune raison ! Car ce ne sont pas des raisons, ces idées de ville, d'ambition et de mondanité qui vous tournent la tête !

—Dites donc ! exclama Léa, cabrée ; je ne vous permets pas de me parler comme cela.

Il n'entendit même pas cette réplique ; accoudé sur la table, il meurtrissait, de ses doigts, son front subitement sillonné.

—Ah ! je souffrirais moins, murmura-t-il, si vous m'aviez répondu, par exemple, que vous en aimez un autre !

Il disait vrai, car il n'aurait pas eu à constater alors, comme il venait de le faire, la misère de son illusion, le mensonge de son mirage ! Mais Léa sentit qu'elle se rapetissait, qu'elle se ternissait elle-même aux yeux de cet homme, et son dépit fut tel qu'elle lança audacieusement :

— Hé bien ! oui j'en aime un autre ! Un autre qui me promet de la joie et du plaisir, qui me placera dans le milieu pour lequel je suis faite, qui m'enlèvera, lui, à des travaux que je déteste, et qui m'emmènera bien loin... à Paris !

Louis Chaumel tressaillit comme sous une décharge ; certains bruits étaient parvenus à ses oreilles... des bruits auxquels il n'avait pas voulu croire et qu'elle confirmait... terriblement.

— Ah ! pas cela, interrompit-il, raidi des pieds à la tête, c'est trop !.. Ne me dites pas que vous repoussez votre meilleur ami, votre camarade d'enfance, pour vous laisser prendre tout de suite aux belles manières du premier monsieur ganté et parfumé qui vous fait des compliments !

Un nuage rouge s'étendit sur les yeux de Léa : Louis, emporté par l'indignation de sa tendresse, avait frappé trop juste. Elle le toisa du haut en bas ; il lui seyait bien, vraiment, de parler de messieurs gantés et parfumés, lui qu'elle avait surpris tout à l'heure... dans quelle occupation, dans quel costume ! Le rapprochement était malheureux ; et, rageuse, la prunelle en feu, Léa répliqua, poussée par on ne sait quelle folie :

— En tout cas, je n'épouserai jamais un homme en blouse... un paysan !

A peine eût-elle ainsi parlé, qu'elle en eut honte ; Louis Chaumel se levait tout droit, atteint au plus vif, au plus intime de son être. Il ne dit rien, mais il lui jeta un regard inoubliable.

Ainsi, non seulement elle ne voulait pas de son amour... mais cet amour, elle le méprisait ! Et pourquoi, pourquoi ?

Elle aussi s'était levée ; il était horriblement pâle ; il lui

parut immensément grand avec son visage rigide, sa physiologie presque funèbre. Et soudain elle eut peur de lui, comme elle aurait eu peur d'un blessé inondé de sang. . . En même temps, elle se rendit compte qu'elle avait traité indignement celui qui s'était toujours montré si bon pour elle, qui, tout à l'heure encore, l'avait recueillie et réchauffée à son foyer !

—Je n'ai pas voulu vous froisser. . . essaya-t-elle.

Mais les mots qu'elle avait dits ne sont pas de ceux qui se réparent. . . et, d'une voix qui avait peine à sortir :

—Vous m'avez fait du mal, répondit-il. Que Dieu vous le pardonne.

.....
Ce fut seulement après plusieurs minutes qu'il s'aperçut qu'elle était partie. Il restait debout, à la même place, étonné de retrouver autour de lui le même aspect des choses. . . Car il lui semblait être devenu très vieux.

Morte, la petite Léa qu'il aimait. . . Comme tant d'autres, il s'était épris d'un rêve, et le deuil de certains rêves est si lourd qu'il fait fléchir les plus robustes épaules, si noir qu'il met la nuit dans les yeux. . .

Flétris, les chers souvenirs d'enfance. . . Défigurées, les images naïves qui lui riaient si doucement et l'illuminaient d'espoir. . . Perdu, tout cela, mutilé, piétiné, comme ces primevères que les enfants cueillent toutes fraîches et qu'on retrouve, au bout d'une heure, écrasées par centaines dans la poussière du chemin.

—Si c'est possible ! répétait, près du jeune homme, une voix courroucée. Ah ! la sotte et l'ingrate... Refuser un garçon comme toi ! Qu'est-ce qu'elle veut, alors ? Lui faut-il un prince ? Cela montre ce qu'elle est, va, mon Louis, et je te disais bien que tu lui faisais trop d'honneur.

Mais elle aurait mieux aimé s'être trompée et ne pas le voir ainsi, avec cette figure. Dire qu'il souffrait, seigneur ! et à cause de Léa ! lui si supérieur à elle.

—Ne la regeette pas, surtout ! continuait la mère avec une intraduisible rancune ; elle n'en vaut pas la peine. C'est une fille sans cœur, ni plus ni moins !

Elle s'était rapprochée de lui, presque visage à visage ; mais, en rencontrant ce regard, elle recula, consternée, et ne sut que murmurer, la main sur l'épaule de son grand fils :

—Mon pauvre petit !

Celui qui souffre est toujours un pauvre petit pour sa mère. . . Cette simple parole fut la goutte qui détermina l'explosion. . . Avec un seul sanglot, un de ces sanglots d'homme, si brefs, si durs, qui brisent et qui déchirent, Louis tomba sur un siège en balbutiant d'une voix rauque :

—Oh ! maman...

XIII

MATHILDE

—Vous auriez dû me laisser faire toute seule, Mamzelle Mathilde ; ça n'a pas de bon sens ! s'écria la petite servante. Dire que vous étiez debout à quatre heures, et que, depuis, vous n'"arrêtez" pas ! Vous ne vous êtes pas seulement assise pour dîner. Vous vous tuerez pour sûr, si ça continue !

Toutes deux sortent de la basse-cour où elles ont procédé à des nettoyages fatigants ; la lumière meurt, les contours s'effacent sous une pluie pareille à une fumée, l'une de ces pluies fines, obstinées, désespérantes, qui semblent devoir durer éternellement.

—Il faut bien que tout se fasse ! répond simplement la jeune fille, essuyant du revers de la main les grosses gouttes de sueur qui découlent jusque sur son col. Et nous sommes en retard, encore ! Allume vite le feu pendant que j'épluche les légumes.

Maria s'éloigne en trottinant vers le bûcher, et murmure entre haut et bas :

—Il faut que tout se fasse. . . Ma foi, il y a des gens qui ont bien de la bonté ! Celle-là doit travailler double alors, parce que l'autre ne veut rien faire ?

Mathilde, ayant pris des légumes plein son tablier, s'est déjà installée sur une chaise basse, au coin d'une fenêtre dont elle a relevé le rideau. La cuisine est vide ; les "trioletts" sont aux étables. . . Le chien hurle lamentablement en tirant sur sa chaîne, et, à travers le bruit monotone de la pluie, on distingue les coups sourds du fléau manié par le valet qui bat les fèves dans la grange... Et la tristesse hivernale oppresse la fille de la Closerie, rend plus désolantes les images dont elle est hantée. Comment dire à son père que, dans l'état actuel des choses, il faudrait absolument une servante de plus !

Mais voilà qu'un autre bruit parvient aux oreilles de Mathilde : une sorte de soupir étouffé ; quelqu'un est là, dans le réduit entr'ouvert au pied de l'alcôve. La jeune fille se lève sans lâcher son couteau, elle traverse la cuisine, retenant d'une main les pans de son tablier bleu. Oh ! qui donc gémit dans cette ombre, à peine éclairée par un vitrage grillé, où des branches sans feuilles appliquent un rideau noirâtre ? Qui donc est effondré contre le petit bureau ? Mathilde recule d'effroi. . . Son père, est-il possible ! son père. . . dans cette attitude de vaincu !

Elle entre vivement, et referme la porte derrière elle ; il s'est redressé, par mouvements hachés, et sa fille demeure confondue devant cette face désespérée.

—Papa, exclame-t-elle d'une voix méconnaissable, y a-t-il du malheur ?

—C'est elle. . . c'est toujours elle... Ah ! la mauvaise ! Pour me faire mal... pour le plaisir de me faire mal...

—Léa ? questionne Mathilde, consternée devant cet égarement si insolite, ces yeux brûlés par des larmes de colère et de douleur.

—Oui, oui, répond-il. Il n'y a rien à lui dire, elle est butée ! Quand on pense. . . quand on pense que son bonheur à elle, et notre bonheur à tous est là, si près, et qu'elle n'en veut pas ! conclut Brissot, les dents grinçantes

C'était poignant, ce désespoir d'un travailleur, d'un opiniâ-

tre, qui avait lutté pendant trente années et qui échouait contre cet obstacle misérable : la ridicule vanité de sa fille !

—Mais qu'est-ce qu'elle ne veut pas ? dites-moi donc, insistait Mathilde, les yeux élargis et le cœur palpitant.

—Ah ! c'est vrai... tu ne sais pas, toi... bégaya le fermier dont les lèvres happaient l'air avec effort... C'est Louis, entends-tu ? Louis Chaumel, qui la demande en mariage et qu'elle refuse... Qu'est-ce que tu as ? exclama le père, changeant de ton.

Une plainte tremblante venait de retentir ; la jeune fille serrait, de sa main droite, sa main gauche ensanglantée : par suite d'un faux mouvement, elle s'était fait à la paume une entaille profonde avec le couteau qu'elle tenait encore.

—Tu t'es coupée ? reprenait Brissot.

—Ce n'est rien... ce n'est rien...

Pâle comme la mort, elle avait reculé dans l'angle ; en cette obscurité, avec ses vêtements sombres, elle ressemblait à une statue de bronze dont le visage serait de marbre.

—Alors, murmura-t-elle au bout de plusieurs secondes, vous dites que Léa refuse...

—Cette situation-là, cet homme-là ! continua le fermier, accentuant farouchement les syllabes ; et sans motif ; car quel motif raisonnable peut-elle avoir ! Elle sait bien qu'en disant oui, elle me donnerait de la joie... de la joie, appuya-t-il avec un regret sauvage, cela suffit pour qu'elle dise non ! Comprends-tu, toi ?

—Non, répondit-elle, faiblement, je ne comprends pas...

La tête lui tournait, elle sortit, enroulant machinalement son mouchoir autour de sa blessure. Oh ! non, ce n'était rien, ceci. Autre chose lui faisait mal... autre chose saignait en elle, et saignait à mourir !

Tant mieux, tant mieux ; car il fallait tuer cela tout de suite, grand Dieu ! Quelle secousse brutale ! quelle lueur d'éclair !

Elle défaille à présent, la forte, la vaillante ; elle doit s'ar-

réter à l'air, sur le seuil du couloir, sous la vigne-vierge non encore dégarnie, qui jette au vent des volées de perles ternes. Elle s'enfonce à demi sous une retombée des rameaux ; quelques feuilles rouges, mouillées, se collent à ses habits, et l'on dirait d'autres taches de sang.

Est-il possible ? Comment cela s'est-il fait ? Ah ! elle l'ignore. Jamais elle ne s'est donné la peine de s'analyser, jamais, jusqu'à ce jour, elle n'a pris garde à un sentiment si bien enraciné, qui avait grandi avec elle... C'était trop profond, cela tenait trop fort... C'était comme son âme, comme son cœur.

Pouvait-il en être autrement, pauvre généreuse fille ? Connaissait-elle un seul homme qui fût comparable à son ami d'enfance ? Cette image, cette affection s'harmonisaient avec le meilleur et le plus intime d'elle-même ; quand il parlait elle l'écoutait, ravie, car il touchait, en elle, des cordes au son révélateur ; il donnait une forme précise aux belles pensées, aux belles émotions qui demeuraient chez elle à l'état presque inconscient, et si jamais elle avait pu mettre à nu son âme, Louis Chaumel y eût reconnu la sienne comme dans le miroir le plus pur !

Comment elle, la terrienne, n'eût-elle pas aimé le terrien vibrant et convaincu, qui, partout, autour de lui, prêchait la fidélité au sol ? Comme elle, la chrétienne, n'eût-elle pas aimé le chrétien simple et grand, l'apôtre de toutes les traditions saintes ?

Et pourtant, cet amour, c'était l'impossible ; et Mathilde cachait, parmi les feuilles détrempées, son front aussi lourd, aussi froid que la pierre.

Une ignoranté comme moi... gémit-elle ; une fille si audessous de lui. Oh ! Seigneur, quelle folie !

Elle ne songe pas, dans son illogisme admirable, qu'une autre, mille fois moins digne, avait cependant fixé le choix du jeune homme. Habitée au sacrifice permanent, elle s'est toujours comptée pour rien, et ne se dit pas plus aujourd'hui qu'autrefois : " Je me sacrifie." Une vision rapide lui montre

son père heureux, sa soeur heureuse et guérie des chimères, la Closerie sauvée... Oh ! il le faut ! il le faut ! D'un élan, elle se dresse, pâle, grave et douloureuse, mais tout entière à une résolution que rien n'a ébranlée, pas même la cruelle surprise de son coeur.

Le ciel pleure sur Mathilde ; dans le jour mourant, dans l'humidité où traînent des odeurs de pommes écrasées, un tintement grêle, entrecoupé, s'étouffe... C'est l'angelus du soir.

Mathilde fait un grand signe de croix.

—Allons ! dit-elle.

.. Léa, dans sa chambre, essayait une coiffure nouvelle, mais ses mains tremblaient si fort, qu'elle n'arrivait pas à placer les peignes et les rouleaux. Elle s'était mise à cette occupation par une sorte de bravade ; la scène avec Louis l'avait durement secouée, malgré tout, et ce visage de douleur la poursuivait à la manière d'une insupportable obsession.

Elle se tourna impatientement vers la porte et ses longs cheveux lumineux tombèrent en flot sur ses bras, sur ses épaules, Mathilde entra sans frapper, sans rien dire, et sa soeur la reconnut à peine ; jamais elle ne l'avait vue aussi blanche, avec des yeux aussi brillants.

Dans le rayonnement de l'abat-jour de mousseline acheté par Léa, elle approchait, légèrement raidie ; elle s'inclina, saisit le poignet qui sortait d'un ruché de guipure, et, d'une voix basse :

—Léa, murmura-t-elle, ma pauvre petite...

—Eh bien ? questionna sa cadette en la dévisageant.

—On me dit une chose que je ne peux pas croire, reprit Mathilde dont les cils battaient largement et faisaient remuer des ombres sur l'ivoire doré des joues... on me dit que tu refuses Louis Chaumel !

—Ah ! toi aussi ! interrompit sa soeur dont les doigts avaient des tressaillements nerveux ; on prétend me tyranniser jusque dans mon coeur ; On veut forcer mon inclination ; on veut m'imposer un mari ! Non, non ! je ne me laisserai pas faire !

(A suivre.)

Bibliographie

Livres reçus :

LIBRAIRIE PAUL DELAPLANE, 48, rue Monsieur-le-Prince, Paris, *La Musique d'Eglise* par le Dr Karl Weinmann, directeur de musique d'église de Ratisbonne, ouvrage traduit de l'Allemand avec l'autorisation de l'auteur par Paul Landormy, 32 cents.—(Les grands éducateurs) *Fénelon et l'éducation attrayante*, par Gabriel Compayré, prix 18 cents.—(Les genres littéraires) *La critique littéraire, évolution du genre*, par Léon Levraut, prix 15 cents.

Nos échanges de l'étranger.

La Revue Française :

Politique et littéraire illustrée, 17, rue Cassette, Paris, un an \$2.70.

Sommaire du 18 février 1912.

CLOVIS, CHARLEMAGNE, SAINT-LOUIS, Conférence par le comte Delabo de, professeur à l'Ecole de Chartes.—Courrier de Paris, Antoine Redier. Actualités et souvenirs, Furet. Un Baptême (nouvelle), Joseph L'Hôpital. Les Saintes-Maries de la Mer, T. de Mauclair. Le livre du jour, Henry Bordeaux. L'Heure morne (poésie), Jean Aicard, de l'Académie française. Chronique rimée, Gauthier-Ferrières. Les animaux saboteurs, Boucheny de Grandval. Chronique théâtrale, Jacques Duval. Carnet d'une française, Elisabeth Régnier. En Feuilletant, F. Jaumes, A. de Maricourt. La Politique, J. du Pontcray.—illustrations d'après Gros, Cabanel, Joseph Blanc, Marillier.—Dessins de J.-L. Rivière, J.-C. Duval, etc. Portraits et photographies d'actualité.

LA REVUE CRITIQUE DES IDEES ET DES LIVRES, 85, rue de Rennes, Paris. Un an \$4 00.

Sommaire du 10 février 1912.—Un critique du Nationalisme : M Georges Guy-Grand, Mis de Roux. Les directions de notre poésie, Henri Clouard. Chansons anciennes et chansons populaires, Jean Herluison. Petits mémoires du temps de la ligue : Souvenirs de Rennes, Henry de Bruchard.

Notes politiques.—M. de Roux : Nostrum mare.

Chroniques.—Les conférences sur Chateaubriand.—Les faiblesses de M. de Mun.—L'invasion étrangère.—Le Bourgeois gentilhomme.

Faits et documents.—Une affaire de pavillon sous Louis XIV.—Le rôle de M. Paléologue dans l'affaire Dreyfus.—Soirées de la Revue critique.

Notes de théâtre.—André du Fresnois : "Les petits" de M. Lucien Népoty.—"Pour vivre heureux" de MM. Yves Mirande et André Rivoire.

Revue des Revues.—La France et l'Europe.—Le prolétariat intellectuel.

Les livres.—Casanova et son temps (Edouard Maynial).—L'Histoire de M. Polly (Wells).—Livres reçus.

La place de Grève.—Le Bourreau.

L'ASSAUT, gazette hebdomadaire paraissant le dimanche (royaliste), H. de Rouville, directeur, 25, rue Dauphine, Paris. 5 cents le numéro.

REVUE DES TRADITIONS POPULAIRES, recueil mensuel de Mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire, 80, boulevard Saint-Marcel, Paris, un an \$3.40.

Demandes et renseignements

Ces insertions sont absolument gratuites et réservées à nos abonnés directs.

Adresser, de façon qu'ils lui parviennent le 15 du mois au plus tard, les textes des **Offres et demandes** à la Revue Franco-Américaine, Montréal.

Le texte doit être écrit sur une feuille à part, ne contenant rien d'autre.

L'administration reste toujours libre de supprimer tout ou partie des insertions. Les annonces commerciales sont exclues de la faveur des insertions gratuites.

Les pseudonymes sont admis.

Avis très important.—Pour éviter toute erreur, les abonnés qui désirent garder l'anonymat, dans le texte de leurs annonces, sont instamment priés de donner, en même temps que leurs nom et adresse, le pseudonyme auquel ils désirent que les réponses soient adressées.

Les personnes qui répondent à un pseudonyme doivent adresser les lettres sous double enveloppe (la seconde enveloppe affranchie et portant au crayon le pseudonyme du destinataire), à **La Revue** qui se charge de les transmettre aux intéressés.

Mme H. L. Morehouse, Newman, Idaho, désire savoir s'il y a des colonies canadiennes-françaises dans la Colombie Britannique et où elles sont, aussi donner l'adresse de quelqu'un avec qui elle pourrait correspondre.

M. J. H. Frenier, Rutland, Vt, achèterait l'*Histoire du Canada* de Garneau. Faire offre et dire le prix qu'on en veut.

On offre de prendre orpheline recommandable pour avoir soin d'une fillette de 9 ans, s'adresser à "Z", Revue Franco-Américaine.

Qui peut dire où trouver un exemplaire d'un roman historique : *Le Grand Vaincu* (Montcalm)? Adresser renseignement à "A", Revue Franco-Américaine, Montréal.

Si vous avez des ouvrages canadiens à vendre (rares) faites-nous des offres et dites nous le prix que vous en voulez.

La Revue Franco-Américaine

Case postale 2487, Montréal

CARTES PROFESSIONNELLES

AD. ARCHAMBAULT

EUG. L. JALBERT

ARCHAMBAULT & JALBERT

Avocats et Notaires

pour les États de Rhode-Island et Massachusetts, et Commissaires pour la législation des Actes pour le Canada.

Chambre 10, Longley Building, WOONSOCKET, R. I.

Tel. 233-R

LAURENT MOISAN

MANUFACTURIER DE

MARBRE ARTIFICIEL

946-950 Rue St-Valier, Québec.

Manteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion, Piédestaux, Monuments pour Cimetière, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans.

Les Dessins, Modèles, Modelage et Sculpture sur Bois et Coulage en Plâtre recevront une attention toute spéciale.

EXECUTION PROMPTE A DES PRIX TRÈS BAS

Une visite est respectueusement sollicitée.

TEL. 3251

Bell, Est 2390

Marchands 358

J. O. LABRECQUE & Cie

AGENTS POUR LE

CHARBON

DIAMANT

NOIR . . .

141 Rue Wolfe

MONTREAL

Controlons nos Epargnes!

Protégeons nos Familles!

Défendons nos Institutions Nationales!

Trois buts que l'on atteint en s'enrôlant dans

L'UNION ST-JEAN BAPTISTE D'AMERIQUE

La plus sûre, la mieux organisée des sociétés de secours mutuels aux États-Unis.

LISEZ "L'UNION," organe officiel de la Société, le plus vigoureux des journaux franco-américains.

ADRESSE: L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique, Woonsocket, R. I.

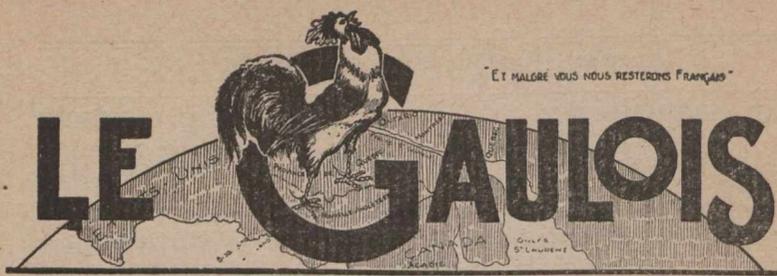
M. ARTHUR LANGEVIN

371 Rue Marquette, Montréal.

AGENT DE LA

REVUE FRANCO-AMERICAINE

POUR MONTREAL, ET DISTRICT



POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE

(HEBDOMADAIRE)

C'est le titre d'une publication que la "Revue Franco-Américaine" va entreprendre pour répondre au désir de tous les amis de la cause qu'elle défend.

Nous l'avons annoncée depuis quelques mois et nous avons déjà pour notre future publication une liste d'abonnés fort respectable. Nous en remercions très cordialement nos amis pour l'empressement qu'ils mettent à nous seconder dans cette nouvelle entreprise. Qu'ils continuent la propagande dans leur entourage, parmi leurs amis qui sont aussi les nôtres.

Le "Gaulois" publiera son premier numéro dans quelques semaines.

Nous avertissons ceux qui désirent en posséder la série complète, de ne pas tarder à nous envoyer leur abonnement dès maintenant.

Le "GAULOIS", revue littéraire, politique et artistique. Grand format.

Questions d'actualité, traitées au point de vue des intérêts canadiens-français. — Feuilletons irréprochables. — Une revue qui intéressera tous les membres de la famille et pourra être mise entre toutes les mains.

Prix de l'abonnement : \$2.00 par année.

Adresse : **LE GAULOIS**, Boîte **2487**,

MONTREAL

LE PACIFIQUE CANADIEN LA ROUTE POPULAIRE

==== ENTRE =====

Montréal et Québec,
Montréal et Ottawa,
Montréal, Joliette et St-Gabriel.
Montréal, Ste-Agathe, Nomingue
et les Les Laurentides,
Montréal et les Chutes Shawini-
gan,
Montréal et Ste-Anne de Beau-
pré,
Montréal et le Cap de la Magde-
leine.
Montréal, Bala et le Muskoka,

Montréal, St-Jean, N.-B., et les
Provinces Maritimes,
Montréal, Manchester, Nashua,
Lowell, Boston et la Nouvelle-
Angleterre,
Montréal, Toronto, Détroit et Chi-
cago,
Montréal, Sault Ste-Marie, St-
Paul, Duluth, Minneapolis,
Montréal, Fort William, Winnipeg,
Vancouver, le Kootenay et la
Côte du Pacifique.

LES PAQUEBOTS "EMPRESS"

sont les plus modernes et les plus rapides faisant le service entre
les ports Canadiens et Liverpool.

W. G. ANNABLE,

Agent Général du Trafic-Voyageur
pour les Paquebots.
MONTREAL.

EMILE J. HEBERT.

Agent Général Dépt. des Voyageurs
pour le Chemin de Fer.
MONTREAL.



Extincteur
"PARAGON"

approuvé par les
inspecteurs du
gouvernement



Coffres-forts de toutes dimensions.



Peintures préparées NEW ERA pour maisons

LUDGER GRAVEL, 26, Place Jacques-Cartier

Demandez Catalogue

Tel. Main 512 et 641

AGENTS DEMANDÉS

S'adresser à la

REVUE FRANCO-AMÉRICAINE

Case postale 2487, Montréal.

LE GRAND-TRONC

HORAIRE DES TRAINS PASSAGERS QUITTANT LA GARE BONAVENTURE JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

- 7.16 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond et gares intermédiaires.
7.26 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon, Fort Covington et Masena Springs.
8.00 A.M.—(Tous les jours) pour Richmond, Sherbrooke, Portland; tous les jours, dimanche excepté, pour Lévis (Québec.)
8.30 A.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Glen Robertson, Alexandria, Ottawa, Valleyfield et les points sur la division d'Ottawa.
8.31 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St. Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via V. C. R'y.
8.35 A.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
8.51 A.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Granby et Waterloo via V. C. R'y.
9.00 A.M.—(Tous les jours) "International Limitée" pour Cornwall, Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points à l'ouest.
9.45 A.M.—(Tous les jours) pour Vaudreuil, Cornwall, Prescott, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto et gares intermédiaires.
1.35 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville, St. Albans, Burlington et White River Jct.
3.00 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York.
3.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Ste-Anne, Côteau Jct., Valleyfield, Glen Robertson, Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
4.16 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis (Québec), Sherbrooke et Island Pond.
4.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Vaudreuil, Valleyfield, Cornwall, Brockville et gares intermédiaires.
4.21 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Laprairie, Hemmingford, Ste-Martine Jct., Howick, Ormstown, Huntingdon et Fort Covington.
4.50 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Rouses Point, et gares intermédiaires.
4.55 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour Chambly, Marieville, Farnham, Frelighsburg, Granby et Waterloo.
5.20 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Hyacinthe, et gares intermédiaires.
5.30 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Jean, Iberville et St-Albans.
6.25 P.M.—(Tous les jours, dimanche excepté) pour St-Lambert, Chambly, Marieville et St-Césaire.
7.25 P.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, Rouses Point, Plattsburg, Troy, Albany et New-York via Cie D. & H.
7.30 P.M.—(Tous les jours) pour Cornwall, Brockville, Kingston, Belleville et Toronto.
8.00 P.M.—(Tous les jours) pour Coteau Jct., Alexandria, Ottawa et les points sur la division d'Ottawa.
8.15 P.M.—(Tous les jours) pour St-Hyacinthe, Richmond, Lévis, (Québec), Sherbrooke, Island Pond et Portland.
8.30 P.M.—(Tous les jours) pour St-Jean, St-Albans, Burlington, Springfield, Boston et New-York via V. C. R'y.
10.30 P.M.—(Tous les jours) pour Brockville, Kingston, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Buffalo, London, Detroit, Chicago et tous les points à l'ouest

Pour billets, taux, mappes, indicateurs, wagons-lits, et toute autre information, s'adresser au bureau de la compagnie, 130 rue St-Jacques, Tél. Main 6905, ou à la gare Bonaventure, Tel. Main 477 9.

P. BILAUDEAU
PRÉSIDENT

J.-L. K.-LAFLAMME
SECRETÁIRE

J.-A. LEFEBVRE
TRÉSORIER

HENRI-H. DECELLES, GERANT

Capital, - - \$50,000.00

L'ÉPARGNE FONCIÈRE LIMITEE

Siège Social : 71a, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

BUT.—Cette Compagnie reçoit des épargnes pour les appliquer sur propriétés foncières ;

MOYEN.—On contribue une piastre par semaine pour former une part de \$260, et on peut souscrire plusieurs parts ;

GESTION.—La Compagnie ne peut distraire plus de \$26. par part, soit 10% du montant à contribuer pour frais de recrutement et de gestion ;

PLACEMENT.—Les contributions sont placées sur biens-fonciers et les revenus sont capitalisés de la même manière, après avoir pourvu aux charges administratives ;

AVANTAGE.—Après avoir contribué \$260. à une piastre par semaine, l'adhérent reçoit une part de revenus proportionnelle sur toute la masse accumulée, revenus qui lui seront remis tous les trois mois sa vie durant ;

REVENUS.—Aucun adhérent ne peut recevoir des revenus dépassant \$65. par part la première année, \$104. la 2e année, \$156. la 3e année, \$208. la 4e année, ni plus de \$260. après cela en une seule année.

 **DEMANDEZ UNE CIRCULAIRE EXPLICATIVE.** 

Selon les estimées, **\$100,000,000.00** du gouvernement,

ont été réalisés dans la propriété des villes de l'Ouest en 1909.

Avez-vous participé à ces énormes bénéfices? Etes-vous celui qui a réalisé un profit ou le malheureux qui en a eu la chance, mais ne possédait pas assez de jugement pour risquer le marché? Une personne digne de sympathie, c'est celle qui dit: "Il y a cinq ou dix ans, j'ai acheté telle ou telle propriété pour \$100 ou \$500 et elle vaut maintenant \$ 0,000." Allez-vous dire dans cinq ans d'aujourd'hui que vous avez acheté des lots à Poe, Alta., à \$50 ou \$100 chacun, que vous avez réalisé de \$1,000 à \$10,000 pour avoir acheté une propriété dans cette ville en l'an de grâce 1911?

POE UN FUTUR CENTRE COMMERCIAL.

Poe est situé sur la ligne principale du Grand-Tronc-Pacifique entre Edmonton et Saskatoon, dans l'un des plus beaux districts agricoles et des plus peuplés de l'Ouest Canadien, possédant de riches mines de charbon; situé près de rivières et de lacs à proximité des forêts. Ces ressources naturelles assurent aux habitants de cette ville, un coût peu élevé de la vie, et d'une grande activité commerciale, choses essentielles pour l'érection d'une grande ville, créant ainsi une propriété foncière de grande valeur

POE UN CENTRE DE MANUFACTURES.

Ce site de la ville et le territoire contigu a toutes les choses exigées par les manufacturiers pour l'installation de grandes usines ou de grosses entreprises de tous genres employant un grand nombre de personnes. Les rivières et les lacs fournissent l'eau, les mines et les forêts fournissent le combustible et le matériel de construction à bon marché, les terres agricoles fournissent les produits de la ferme, de sorte que les habitants peuvent vivre à un vrai bon marché.

Déjà plus de 200 lots ont été vendus, et plusieurs de ces lots ont déjà changé de mains avec une augmentation substantielle. La plupart de ces lots ont été achetés par des hommes d'affaires de tout le Canada, qui maintenant bénéficient de leur prévoyance.

Le site de la ville est haut et sec et très propice à la construction.

L'OPPORTUNITE

ne signifie rien si vous ne possédez pas le courage d'agir. Vous pouvez posséder une grande sagesse, voyager beaucoup et voir ainsi toutes sortes de chances de faire de l'argent, mais à moins que vous n'ayez le courage d'agir sur votre propre jugement et votre propre sagesse, ces qualités ne vous sont d'aucune utilité.

Les lots de Poe sont un bon placement aux prix actuels. La ville est forcée de grandir vite. Grâce aux conditions faciles de paiement, vous avez la possibilité d'acheter.

LES TITRES TORRENS.

Nous possédons la ville de Poe sous le système des titres Torrens. Avec ce système, le titre est garanti par le gouvernement, dès lors absolument sûr.

PRIX ET TERMES.

Les prix des lots sont de \$50 à \$100 chacun, et on peut les acheter aux conditions de 10 pour cent comptant, la balance en dix-huit paiements égaux mensuels; ou le quart comptant et la balance en six, douze ou dix-huit mois.

INFORMATIONS.

Nous avons publié une circulaire attrayante donnant toutes les informations relatives à la ville et à ses perspectives, avec une carte montrant les lots à vendre. Si vous désirez recevoir cette jolie circulaire, détachez le coupon ci-joint et adressez-nous le par le prochain courrier.

Poe est une bonne ville nouvelle où vous pouvez aller faire des affaires ou pratiquer une profession.

THE WALCH LAND CO., TERRAINS, SITES DE VILLES
ET PLACEMENTS.
PORTAGE AVE., Winnipeg, Canada.
Corner FORT Street,

Coupon d'information.—Messieurs,—Voulez-vous s'il vous plaît, m'envoyer toutes les informations relatives à la ville de **POE** avec une carte et la liste des prix et obliger votre tout dévoué,

.....
.....
.....
Nom

Bureau de Poste et Province

LE DEVOIR

Grand Journal quotidien du soir

DIRECTEUR : - - HENRI BOURASSA

L. P. DESLONGCHAMPS, GERANT

L'édition hebdomadaire donne les principaux articles parus pendant la semaine, les principales nouvelles et tout ce qui intéresse les cultivateurs ; les prix du marché, etc.

"Le DEVOIR"
71a, St-Jacques
MONTREAL

Le DEVOIR est le plus sincère, le plus franc interprète des sentiments canadiens-français ;

Le DEVOIR n'a aucune attache politique ou financière ;

Le DEVOIR est le seul journal canadien-français qui publie des articles signés d'hommes politiques en vue ;

Le DEVOIR ne publie que des romans d'une scrupuleuse honnêteté ;

Le DEVOIR parle de tout ce qui intéresse les cultivateurs..

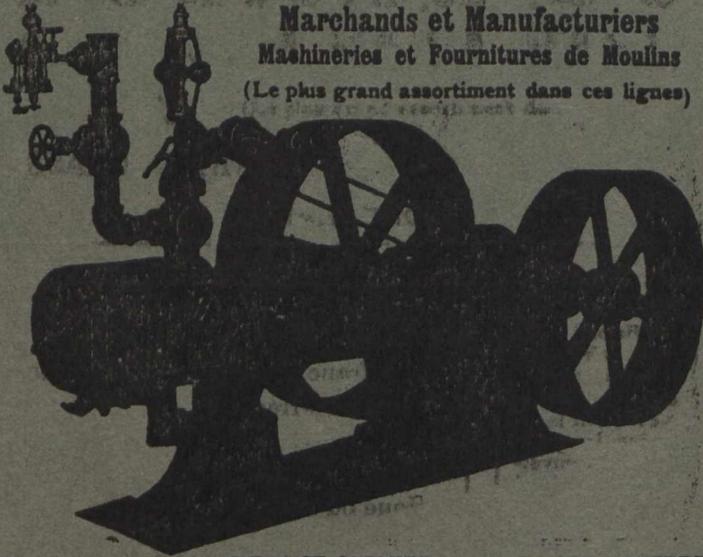
Abonnez-vous au "Devoir"

Édition quotidienne, \$3.00 par année pour
le Canada et les Etats-Unis :: :: :: ::

Édition hebdomadaire, \$1.00 pour le Canada,
\$1.50 pour les Etats-Unis :: :: :: ::

LA CIE CHS. A. PAQUET, Limitée

Marchands et Manufacturiers
Machineries et Fournitures de Moulins
(Le plus grand assortiment dans ces lignes)



Coin des rues DALHOUSIE et ST-JACQUES - Basse Ville, QUEBEC

Système de Chemin de Fer du Grand Tronc

Le fameux Chemin de Fer
Canadien à voie double



La principale artère de communication entre l'Est et l'Ouest

Le système de Chemin de Fer du Grand Tronc atteint, par ses voies propres et ses voies de correspondance, les grands centres du Canada et des Etats-Unis. A part cela, c'est la grande voie pittoresque du Canada.

Les villes historiques de Montréal et de Québec, avec leurs nombreux souvenirs du passé tout autant que leur attrait et leur prospérité de l'heure présente, sont toujours intéressantes.

Aménagement parfait.

Wagons à vestibules,

L'excellence du service de ses wagons-restaurants a valu au système du Grand Tronc une réputation qui s'étend à tout le continent.

Ecrivez et demandez une copie de "Trains 3 et 4," une publication décrivant la route entre Chicago, Portland et Québec. On recevra aussi, sur demande, un magnifique pamphlet sur Montréal et Québec.

W. E. DAVIS

G. T. BELL,

Gérant du service des voyageurs
MONTREAL

Agent général du service des
passagers et des billets, MONTREAL

IMP. BILAUDEAU, MONTREAL